



***CONTRAT DE VILLE 2015-2020***  
***VILLE DE MERU***  
***COMMUNAUTE DE COMMUNES DES***  
***SABLONS***



# SOMMAIRE

PREAMBULE	Pages 3 à 5
ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE	Pages 6 à 8
PRESENTATION DU TERRITOIRE	Pages 9 à 16
ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EPCI	Pages 17 et 18
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>	Page 19
<b>Thème Education</b>	Page 20
I - Diagnostic participatif	Pages 21 à 26
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 27 à 30
III - Indicateurs	Page 30
<b>Thème accès à la culture, au sport, au numérique, à la lutte contre l'exclusion</b>	Page 31
I - Diagnostic participatif	Page 32 à 35
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 36 à 38
III - Indicateurs	Pages 38 et 39
<b>Thème santé</b>	Page 40
I - Diagnostic participatif	Pages 41 à 43
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 44 et 45
III - Indicateurs	Page 45
<b>Thème accès au droit et prévention de la délinquance</b>	Page 46
I - Diagnostic participatif	Pages 47 à 52
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 53 à 56
III - Indicateurs	Page 56
<b>Thème citoyenneté</b>	Pages 57 et 58
I - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Page 59
II - Indicateurs	
<b>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	Page 60
I - Diagnostic participatif	Pages 61 à 64
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 65 à 69
III - Indicateurs	Page 70
<b>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>	Page 71
I - Diagnostic participatif	Pages 72 à 78
II - Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	Pages 79 à 83
III - Indicateurs	Pages 83 et 84
LE SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE	Pages 85 à 88
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES	Pages 89 à 93
ANNEXES	10 annexes

# **PREAMBULE**

# PREAMBULE

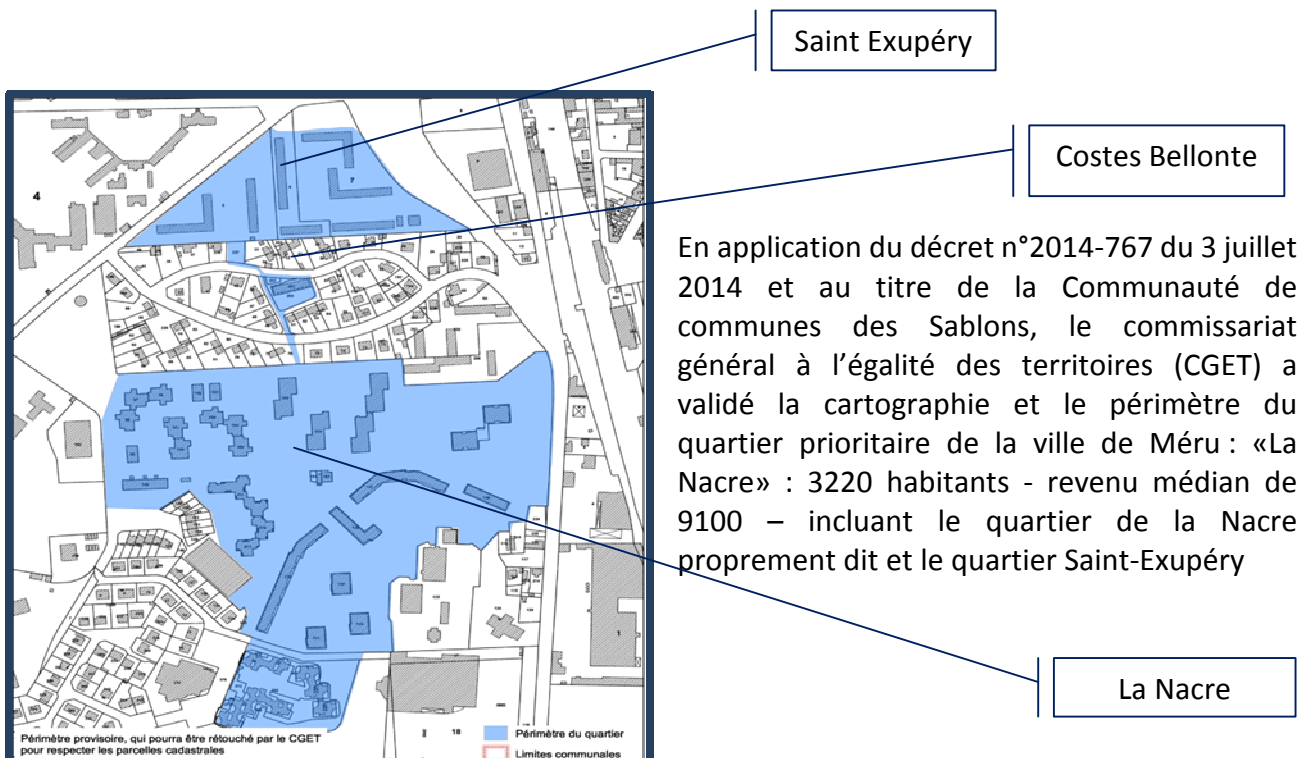
Méru, qui comptabilise 14.127 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, est la ville centre de la communauté de communes des Sablons et le seul pôle urbain doté d'un nombre important d'équipements et de services au sein de cette communauté de communes rurales.

La commune est caractérisée par la jeunesse de sa population, par une situation socio-économique difficile (la ville est considérée comme l'une des 100 communes les plus pauvres de France), par un chômage élevé touchant notamment les jeunes, par une part importante de logements sociaux.

L'inscription de la commune de Méru dans la politique de la ville est ancienne : le quartier de la Nacre a été classé ZUS en 1996, un contrat urbain de cohésion sociale a été signé en 2007 et reconduit jusqu'en 2014, un projet de Rénovation Urbaine a été signé le 25 novembre 2010, Méru a été classée Zone de Sécurité Prioritaire à l'été 2012.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.





L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un nouveau cadre contractuel du contrat de ville de nouvelle génération qui succède, à compter de 2015, au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et constitue ainsi le cadre d'action de la politique de la ville profondément renouvelée.

Le contrat unique intègre les trois dimensions sociale, urbaine et économique, déclinées sous forme de 3 piliers :

- le pilier cohésion sociale intégrant les thèmes éducation, accès à la culture au sport au numérique, santé, prévention de la délinquance, citoyenneté et valeurs de la République
- le pilier cadre de vie et habitat
- le pilier économie emploi.

Un quatrième pilier «Valeurs de la République et citoyenneté» est annoncé.

Ce travail a été nourri par le Plan Stratégique Local, dont l'objectif est de développer une réflexion prospective pour les 10 prochaines années, d'inscrire la politique de la ville dans la stratégie territoriale (le quartier dans la ville, la ville dans le groupement de communes et le bassin de vie).

Il a aussi été nourri dans son volet habitat cadre de vie par l'étude urbaine réalisée sur le quartier Saint-Exupéry pour contractualiser une éventuelle convention régionale avec l'ANRU, dans le cadre du NPRU.

Conformément à l'article 1er de la Loi du 21 février 2014, le contrat unique acte la nécessaire implication des politiques de droit commun avant toute mobilisation des crédits spécifiques politique de la ville. Ainsi pour chaque pilier, le droit commun mobilisable ainsi que les différents plans et schémas mobilisables sont identifiés dans **l'annexe n°1** de ce contrat.

Dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers de la Nacre et de Saint-Exupéry et le reste du territoire et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, avec une attention particulière portée sur l'emploi, la réussite éducative, la cohésion sociale, la tranquillité publique, la santé, le cadre de vie, les partenaires signataires du Contrat de Ville 2015-2020 de Méru s'engagent à :

- contribuer activement à répondre aux enjeux retenus dans le présent contrat
- engager les moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions définies
- participer à une politique volontaire, concertée et coordonnée, dans le respect des compétences et spécificités de chacun

# **ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE**

## ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Afin de permettre la participation des habitants dès l'engagement du processus de construction du contrat de ville, un conseil citoyen incluant un collège d'habitants et un collège d'acteurs a été mis en place à partir du mois de septembre 2014.

Ainsi le présent contrat est le fruit d'une quinzaine d'ateliers organisés entre les mois de septembre 2014 et mars 2015, ayant associé le conseil citoyen, des associations et l'ensemble des partenaires institutionnels (Ville, représentants et services de l'Etat dont Education Nationale, Département, Région, Communauté de communes des Sablons, Pôle Emploi, Mission de l'Emploi et de la Formation, Agence Régionale de Santé, chambres consulaires, Caisse des Dépôts et Consignations, bailleurs, Caisse d'Allocations Familiales etc).

Ces différentes réunions ont permis d'établir un diagnostic partagé, d'identifier les enjeux et les grandes orientations stratégiques du contrat. Une attention particulière a été portée sur des enjeux transversaux relatifs à la jeunesse, à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux discriminations.

En fonction de la date de parution des principaux textes législatifs et réglementaires, le calendrier des chantiers engagés s'est déroulé sur une période très courte (moins de 6 mois avant la signature du document cadre) prenant compte de l'installation de la nouvelle équipe municipale en mars 2014 et du recollement des différents éléments des diagnostics émanant des services impliqués dans la démarche.

DATE	DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	DEMARCHES ENGAGEES
21/02/2014	loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	
03/07/2014	décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la délimitation des contours prioritaires de la politique de la Ville	
01/09/2014		Recrutement d'un chef de projet «Politique de la Ville»
10/09/2014		Réunion publique quartier de la Nacre : conseil citoyens Réunion publique quartier Saint Exupéry : conseils citoyens
	La participation des habitants à travers la mise en œuvre d'un processus de co construction, dont les modalités sont plus précisément définies à l' <b>article 7</b> de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	Il prévoit la mise en place de conseils de citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La création de ces conseils, composés à parité d'habitants et d'acteurs locaux. A l'issue des 2 réunions de septembre 2014, Le collège des <b>habitants</b> est constitué de <b>6</b> personnes Le collège des <b>acteurs locaux</b> de <b>3</b> structures : une pharmacie et deux associations
<b>23/09/2014</b>		Commission thématique «cohésion sociale»
<b>24/09/2014</b>		Commission thématique « emploi et développement économique»
<b>30/09/2014</b>		Commission thématique «santé»
<b>01/10/2014</b>		Commission thématique «éducation»
06/10/2014	Accès en ligne des premiers éléments du kit méthodologique relatif à l'élaboration des contrats de ville	
<b>15/10/2014</b>		Commission thématique «cadre de vie et habitat»

DATE	DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	DEMARCHES ENGAGEES
07/11/2014	Comité de pilotage sous la co présidence de Mme la Maire et du sous-préfet de l'arrondissement de Beauvais : ➤ <i>définir le contour et le contenu du nouveau contrat de ville avec 3 points essentiels : caractère intercommunal du nouveau contrat de ville (article 6 de la loi) ; mobilisation du droit commun ; exercice partenarial notamment avec les habitants et les acteurs locaux</i>	Présentation d'un avant-projet du contrat de ville restituant les travaux des ateliers thématiques sous forme d'un diaporama selon les six thématiques définies
10/12/2014		Réunion d'un groupe de travail pour mettre en commun des réflexions des ateliers thématiques : <b>pilier Cohésion sociale</b>
12/12/2014		Réunion d'un groupe de travail pour mettre en commun des réflexions des ateliers thématiques : <b>pilier cadre de vie et habitat</b>
15/12/2014	Comité de pilotage «politique de la Ville» élus / Etat1 à la préfecture de l'Oise ➤ <i>Fixer des échéances pour signer les documents cadre pour la fin janvier 2015</i>	
17/12/2014		Réunion d'un groupe de travail pour mettre en commun des réflexions des ateliers thématiques : <b>pilier emploi et au développement économique</b>
Janvier 2015		Elaboration et relecture par les services concernés d'un document cadre fixant les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du futur contrat de ville nouvelle génération 2015-2020
20/01/2015		Réunion conseil citoyen et conseils de quartiers pour présenter l'avancement de l'élaboration du contrat de ville
21/01/2015		Notification du marché au Cabinet Amar pour le PSL
02/02/2015		Commission permanente «Politique de la Ville»
03/02/2015	Comité de pilotage sous la co présidence de Mme la Maire et du sous-préfet de l'arrondissement de Beauvais et en présence des services de l'Etat, de la communauté de communes de sablons et des maires adjoints de la Ville : ➤ <i>Modification de la présentation du document cadre en intégrant un thème complémentaire sur la citoyenneté du pilier cohésion sociale dans la perspective d'un quatrième pilier «Valeurs de la République et citoyenneté» annoncé le 27 janvier 2015 par la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville</i>	
09/02/2015		Délibération du conseil municipal de Méru autorisant Mme la Maire à signer le document cadre avec le Préfet
13/02/2015	Signature du document cadre entre le Préfet de l'Oise et la Maire de Méru	
12/03/2015	Comité technique des crédits politique de la Ville au vu des projets présentés	
24/03/2015	Comité de pilotage sous la co présidence de Mme la Maire et du sous-préfet de l'arrondissement de Beauvais ➤ <i>Approbation du financement par le CGET des actions présentées par la Ville de Méru et par ses partenaires</i>	
11/05/2015		Commission permanente «Politique de la Ville»
18/05/2015		Délibération du conseil municipal de Méru autorisant Mme la Maire à signer le contrat de ville 2015-2020 et autorisant les financements retenus pour les actions 2015

# PRESENTATION DU TERRITOIRE



# PRESENTATION DU TERRITOIRE

---

## UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE PRIVILEGIEE

La Communauté de communes **des Sablons (CCS)** occupe une situation géographique particulière dans le sud-ouest de l'Oise. Située à proximité de grands centres urbains – Paris à 50 km, Beauvais et Cergy à 25 km - et de grandes infrastructures de transport - aéroport de Roissy à 48 km et aéroport de Beauvais- Tillé à 26 km, elle participe au rôle d'interface que joue le sud de l'Oise entre la région parisienne et la région Picardie. Le territoire est traversé par l'autoroute A 16 Paris-Beauvais-Amiens qui le relie à ces deux bassins dynamiques et qui dessert directement Méru. Du point de vue de la desserte ferroviaire, le territoire est bien desservi par la ligne régionale SNCF Paris-Beauvais. Les communes de Bornel, Esches et Méru bénéficient d'une gare. Le TER permet de rejoindre la gare de Paris Nord en 45 à 60 minutes. Le territoire est bien irrigué par le réseau de routes nationales et départementales, notamment la D 1001 (ex RN 1) et la D 927.

## UN TERRITOIRE HETEROGENE

Le territoire de la Communauté de communes **des Sablons** est hétérogène : le périmètre d'étude du Scot regroupait **33.950 habitants en 2009** (soit 4,2% de la population départementale) installés sur **25 communes** aux profils variés (villages, ville centre, pôles intermédiaires, pôles d'appuis) et pesant de manière inégale en termes de démographie, d'emplois, de niveau d'équipements et de services. La population de ces 25 communes en 2011 s'échelonnait de 93 habitants à Resson-l'Abbaye jusqu'à 14.127 habitants à Méru (au 01/01/2015 dernier recensement INSEE).

## MERU, VILLE CENTRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

C'est le chef-lieu de canton, ville centre de la Communauté de Commune des Sablons comprenant 25 communes, qui accueille 38% de la population de cet EPCI (données Scot). La commune de Méru est le seul pôle urbain de l'EPCI et elle se place comme **pôle structurant du territoire** : commune la plus urbanisée, la plus peuplée, Méru bénéficie de la concentration de la majorité des services, équipements et emplois recensés à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes.

## UNE CROISSANCE RAPIDE

Méru, comme l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Sablons, est particulièrement concernée par le phénomène de desserrement de la région francilienne.

Méru comptabilise **14.127 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015**.

Entre 2006 (12.651 habitants\*) et 2011 (13.650 habitants\*\*) Méru a enregistré une hausse de la population de 7,9% contre 1,6% pour le Département.

Comme le souligne le SCoT des Sablons, le rythme de construction dans la commune de Méru a été bien plus élevé à Méru que dans les autres pôles de la Communauté de communes **des Sablons**.

\* données Insee 2006

\*\*

données

Insee

2011



## UN FORT TAUX D'ÉQUIPEMENT

La ville est dotée de nombreux équipements publics : trois salles de sport, une salle multifonctions proche du centre-ville, une piscine couverte, une médiathèque, un centre social Arsène Bulard, un centre de loisirs sans hébergement ALSH (sur 4 sites), une salle de théâtre (la salle du Thelle), une maison des jeunes dotée d'un studio d'enregistrement, une crèche familiale et une halte-garderie, des services publics (hôtel des impôts, compagnie de gendarmerie, la Maison Des Solidarités, une Maison du Conseil Général, maison de la justice et du droit, mission locale), une maison de l'enfant, un nouveau poste de police sur la place du Jeu de Paume, un nouveau centre culturel et associatif jouxtant le cinéma «Le Domino».

Par ailleurs le territoire de la commune rassemble 4 écoles maternelles, 3 écoles primaires (2 publiques et 1 privée), 4 écoles élémentaires, 3 collèges (2 publics et 1 privé), 1 lycée d'enseignement général et technologique (1.008 élèves), 1 lycée professionnel (412 élèves).

Le nombre d'élèves est d'environ 4.700 (4.100 pour les établissements publics et 600 pour l'établissement privé).

Un certain nombre des élèves des établissements publics font partie du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) pour un nombre d'environ 2.100, il s'agit de :

- écoles maternelles Bellonte, Jean Moulin, Jean Macé,
- écoles élémentaires Bellonte, Jean Moulin, Voltaire A et Voltaire B,
- collèges du Thelle et Pierre Mendès-France.

## UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES

Méru se caractérise par la jeunesse de sa population (les moins de 14 ans représentaient 24,3% de la population totale en 2011 alors qu'ils représentaient 18,5% en 2011 en France)\*

## DES DIFFICULTES SOCIO ECONOMIQUES

La ville est confrontée à la paupérisation d'une partie de sa population.

A titre d'illustration :

- ♦ le revenu net déclaré moyen était de 19.889 euros en 2011 pour l'ensemble des foyers fiscaux à Méru alors que la moyenne nationale était de 25.140 euros\*,
- ♦ la proportion des foyers non imposables était de 50,1% en 2011 à Méru contre 43,8 % pour la France\*,
- ♦ le taux de chômage des 15-64 ans était de 18,7 % en 2011 alors qu'il était de 12,8 % en France dans le même temps\*.

Les difficultés socio-économiques sont concentrées dans l'ancienne ZUS de la Nacre, regroupant le quartier de la Nacre proprement dit et le quartier Bellonte Saint-Exupéry, caractérisée par la pauvreté (d'après le rapport ONZUS 2013 le revenu médian par UC est de 8.896 euros, assorti d'un coefficient de ségrégation de 57,7).

Mais le cœur de ville ancien de Méru comprend lui aussi des poches de pauvreté comme l'a récemment souligné l'étude diagnostic social et urbain du centre-ville réalisée en 2013.

## **UNE DISSOCIATION ENTRE L'EMPLOI ET LA MAIN D'OEUVRE**

Méru connaît une attractivité économique importante, On compte 550 entreprises sur le territoire intercommunal dont 113 nouvellement installées qui génèrent 4.505 emplois.

Mais sur 9.000 travailleurs occupés qui fréquentent la commune, on observe deux flux croisés : 4.000 arrivées d'actifs qui viennent occuper un emploi à Méru ; 3.600 départs de Méruviens qui travaillent à l'extérieur, dont 2.600 en Ile-de-France.

Seuls 17% de Méruviens habitent et travaillent sur place.

L'influence du grand bassin parisien s'exerce sur le pôle méruvien, notamment en termes de migrations domicile/travail. Il existe des mouvements pendulaires domicile / travail importants traversant le territoire des sablons sur l'axe Nord-Sud. Les relations internes ville/campagne sont faibles.

La population active de Méru se positionne dans des catégories modestes alors que les emplois sont d'un niveau plus élevé.

## **UN CHOMAGE FRAPPANT NOTAMMENT LES POPULATIONS JEUNES**

On note des écarts de taux de chômage record sur le quartier de la Nacre (56%)\*, contre 28%\* pour Villages et Jardins et 30%\* pour Faubourg Nord. Peu de jeunes sont déjà en activité, sauf en Centre-ville. Le « décrochage » scolaire des 15-17 ans est en aggravation.

Par ailleurs, on note de plus grandes difficultés pour les jeunes filles (45,5% de taux de chômage pour les filles de 15 à 24 ans contre 37,88% pour les garçons\*).

## **UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Estimée à 37% il y a une dizaine d'années, la part de logements sociaux a diminué suite à la construction de plusieurs lotissements de maisons en accession depuis 2005, dans différents secteurs de la commune.

Cependant elle représente toujours une part importante des logements de la commune : environ 33%. Cette part représente 75% de la totalité des logements locatifs aidés du territoire de la Communauté de Commune des Sablons.

Le Projet de Rénovation Urbain et Social engagé depuis 2010 a permis d'améliorer la qualité du logement locatif social au quartier de la Nacre. Une étude urbaine concernant le quartier Saint-Exupéry a été réalisée en 2015 sur la base de laquelle la Ville de Méru a déposé un dossier dans le cadre du NPRU.

L'étude sur l'habitat privé du centre-ville lancée en 2013 permettra de lancer une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

\*

*données*

*Insee*

2011

## LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

**Situé à l'ouest de la voie ferrée et de la RD 927**, la Nacre (périmètre ZUS) compte **3.220** habitants en 2014. Il est le principal quartier d'habitat social de la ville avec près de **70%** des logements sociaux du parc locatif social de l'agglomération et 1/4 de la population méruvienne.

Le quartier prioritaire constitue un ensemble important à l'échelle de la ville mais peu lisible du fait des nombreuses ruptures physiques qui le bordent. Le quartier est perçu comme une enclave au sein de la ville et ce malgré sa proximité du centre-ville et son positionnement au carrefour des deux principales entrées de ville : la RD 923 et la RD 927.

**Dans la partie Sud, le quartier de La Nacre** proprement dit, fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation urbaine. La convention de mise en œuvre du PRU du quartier de la Nacre a été signée le 25 novembre 2010 et engage une dizaine de partenaires autour d'un projet de 41 millions d'euros de travaux.

Ce secteur est composé exclusivement de locatif social sous forme d'immeubles collectifs de grande hauteur (R+5 à R+12) construits dans les années 1970-1980. Quatre bailleurs sociaux se partagent ce patrimoine : l'OPAC 60, OSICA, Picardie Habitat et la SA HLM du Beauvaisis. Cette répartition inter bailleurs donne lieu à une organisation sous forme d'îlots de taille plus ou moins importante.

**Dans la partie Nord, le quartier de Saint Exupéry** (parfois aussi appelé «Lotissement de la Gare»), construit dans les années 1960, se compose exclusivement d'immeubles d'habitat social, disposés le long des voiries internes du quartier. Ce secteur avait fait partie de l'étude préalable du PRU de la Nacre en 2007, mais n'avait pu être retenu par l'ANRU pour des raisons de coût global.

Sa forme en triangle délimitée par des ruptures physiques (dénivelé au nord, RD 927 et RD 923 à l'est et à l'ouest, arrière d'une zone pavillonnaire au sud) en fait une entité à part entière. Le quartier est refermé sur lui-même et semble coupé du reste de la ville, malgré sa proximité du centre-ville et de la gare.

Deux bailleurs, l'OPAC de l'Oise (136 appartements) et la SA HLM de l'Oise (44 appartements), se partagent la propriété et la gestion de 180 logements répartis dans une dizaine de bâtiments (R+2 à R+4). Les bâtiments de l'OPAC font l'objet d'un plan quinquennal de réhabilitation et ont bénéficié d'un financement dans le cadre des opérations isolées ANRU. Ceux de la SA HLM de l'Oise ne bénéficient pas du même niveau d'entretien.

## LES GRANDES ORIENTATIONS PREVUES A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS ET DU PAYS VEXIN -THELLE

Les statuts de la Communauté de Communes des Sablons, même s'ils n'intègrent pas la compétence politique de la ville, placent une de ses compétences d'aménagement de l'espace à sa participation au projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire (article 1er de l'arrêté préfectoral 26/2006 en date du 28 septembre 2006).

Le Schéma de Cohérence Territoriale des Sablons (SCoT) approuvé le 20 mars 2014 par la Communauté de Communes des Sablons insiste notamment sur le pôle structurant de Méru.

Identifié aussi bien au regard de son importance démographique et économique que des services proposés à la population, le maintien de l'existant et le renforcement des fonctions centrales (administration, équipements, parc de logements diversifiés, services, activités ...) sont indispensables pour que le territoire conserve son attractivité originelle et puisse poursuivre son développement.

A l'échelle intercommunale, le SCoT encourage également la maîtrise de l'étalement urbain, la mise en place de politiques locales et d'outils pour structurer le développement

### Maîtriser l'étalement urbain

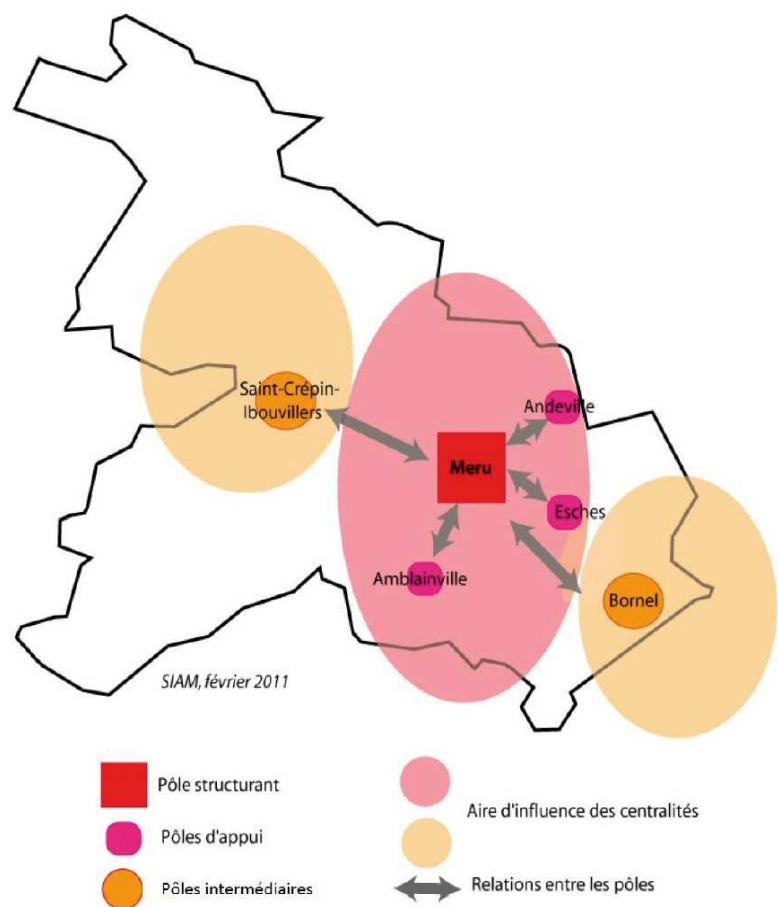
- Limiter les extensions urbaines, favoriser les pôles structurants dont Méru
- Optimisation des disponibilités existantes
- Développement des zones urbaines au contact des espaces bâtis existants

### Mettre en place des politiques locales

- Politique foncière pour maîtriser l'évolution de l'urbanisation
- Répondre à la raréfaction du foncier
- Laisser des marges de manœuvre pour la réalisation de nouveaux programmes

### Politique de renouvellement urbain

- Identifier les potentialités du territoire pour économiser l'espace
- Renouvellement privilégié sur les terrains bien situés, autour des points d'interconnexion de déplacements



Cartographie extraite du SCOT - 2014

## **Orientations du PADD du SCOT en matière d'habitat**

- **Veiller à une répartition équilibrée et harmonieuse du développement à l'échelle de l'agglomération :**
  - organiser la production de logements en s'appuyant sur les différentes polarités du secteur
- **Répondre aux différents besoins en logements**
  - le projet du SCOT est basé sur une accélération du rythme de production de logements avec un objectif d'environ 187 logements par an en moyenne au cours des 20 prochaines années sur le territoire du SCOT (127 logements période 1999-2000). Il s'agit dans cette perspective de pérenniser les pôles (structurants, intermédiaires, et d'appui) tout en permettant une croissance maîtrisée des villages
  - répartir l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. La commune de Méru a pour objectif de maintenir son nombre de logements sociaux tandis que les autres communes devront proposer une offre de logements locatifs sociaux nettement supérieure au taux actuel. Les pôles d'appui et intermédiaires devront notamment fournir un effort important.
  - diversifier l'offre de logements. Sur un territoire fortement marqué par l'habitat individuel, cette diversification devra passer par des actions en direction du logement locatif (public aidé et privé) et de la typologie des formes bâties (petit collectif, maison de ville, habitat individuel)

## **Orientations du PADD du SCOT en matière de développement économique**

- renforcer les partenariats avec des acteurs extérieurs (EPCI voisins, Collectivités locales) : développer les réflexions à grande échelle.
- renforcer la situation économique stratégique du territoire :

L'ambition de la Communauté de Communes des Sablons est de poursuivre une politique de développement économique dynamique afin d'améliorer l'équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles sur le territoire.

Le projet du SCoT repose sur l'objectif du maintien du taux d'emploi par la création de nouveaux emplois sur le territoire du SCoT. Création de plus de 700 emplois entre 1999 et 2007 soit environ 89 emplois créés par an : prévision d'environ 3 750 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 (11,8 emplois par hectare de surface à urbaniser à vocation économique) soit environ 156 emplois par an.

- appuyer le développement du territoire sur les fonctions économiques et résidentielles. Le projet de SCoT repose sur une stratégie de diversification du tissu économique local selon un panel suffisamment large et souple de secteurs économiques à favoriser pour pouvoir s'adapter aux évolutions futures :

- maintenir une ouverture du territoire en matière d'accueil de nouvelles activités : pas de secteurs de développement écartés. Cependant, ne pas favoriser l'implantation d'entreprises consommatrices de foncier et pesant peu en termes d'emplois.
- favoriser de nouvelles branches : notamment le créneau « pôle santé » qui répond à la demande et anticipe les futurs enjeux du territoire ; l'économie résidentielle (services à la personne créateurs d'emplois qui peuvent s'intégrer dans le tissu urbain existant).
- développer le tissu des entreprises artisanales et de services aux entreprises.
- permettre un bon fonctionnement des activités agricoles existantes.
- réinvestir les friches industrielles.
- développer de nouvelles potentialités de territoire : le tourisme

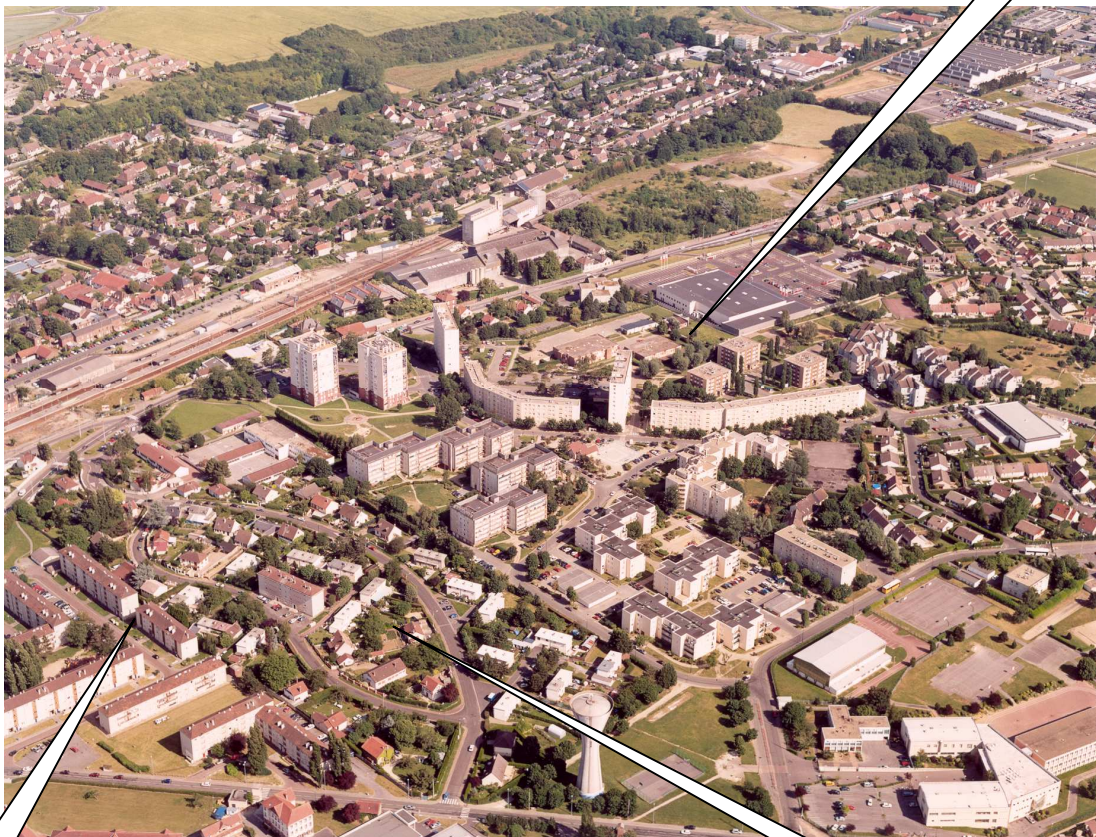
L'activité touristique est encore peu développée sur le territoire. Il existe pourtant des atouts touristiques comme le musée de la Nacre et de la Tabletterie à Méru, un patrimoine architectural (châteaux et églises), un environnement propice aux activités de plein air, etc. qui peuvent avoir un rayonnement départemental. L'office de tourisme des sablons en pays de Nacre récemment installé au Musée va être amené à jouer un rôle non négligeable en matière de développement touristique des Sablons.

L'offre d'hébergement est insuffisante. Ce secteur d'activité pourrait constituer une filière économique d'accompagnement intéressante, en se positionnant notamment sur le créneau du tourisme vert.

- renforcer les capacités d'accueil de nouvelles entreprises : améliorer notamment la couverture du territoire par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : conforter le réseau de transport d'informations à haut et très haut débit. A ce titre la Communauté de Communes des Sablons prendra la compétence Très Haut Débit en 2016/2017
- disposer d'un système de déplacements performant pour le territoire et vers les territoires : le projet de SCoT intègre des projets d'amélioration du réseau routier vecteurs de dynamisme en terme de développement économique et facilitant à terme l'ensemble des déplacements sur le territoire du SCoT (inscription de la déviation de la RD 927 - voie de contournement d'Amblainville et de Méru, inscription du projet de création de l'échangeur autoroutier sur la partie Nord du territoire ; inscription du projet de liaison Méru/Gisors en intégrant la déviation d'Ivry-le-Temple.



# ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EPCI



Nacre

Saint  
Exupéry

Costes  
Bellonte

## ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EPCI

---

- Un contrat de ville a été signé pour la période 2000-2006
- Un contrat local de sécurité a été signé en 2000
- La Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-ouest de l'Oise est opérationnelle depuis 2007
- Une plateforme de réussite éducative est opérationnelle depuis 2006
- Un contrat urbain de cohésion sociale a été signé en 2007 et reconduit jusqu'en 2014
- Un projet de Rénovation Urbaine a été signé le 25 novembre 2010
- Une convention de gestion urbaine de proximité (GUP) en 2011
- Un dispositif de médiation sociale
- Une cellule de veille du CLSPD est mise en place depuis 2004 et la commune de Méru a été classée Zone de Sécurité Prioritaire en 2012
- Le projet social du CSF Arsène Bulard a été présenté à la CAF en 2014 et l'agrément a été renouvelé pour 4 ans.
- Un plan local d'urbanisme modifié le 30 janvier 2014
- Un plan stratégique local (PSL) réalisé en 2015
- Une étude urbaine réalisée sur le quartier Saint-Exupéry pour contractualiser une éventuelle convention régionale avec l'ANRU, dans le cadre du NPNRU réalisé en 2015
- Un projet éducatif territorial (PEDT) réalisé en 2015
- Une analyse des besoins sociaux (ABS) est en cours d'élaboration

Des bilans pour certains dispositifs sont présentés en annexes :

2. La plateforme de réussite éducative 2014
3. La réalisation des actions prévues dans le contrat urbain de cohésion sociale 2014
4. La gestion urbaine de proximité
5. La politique d'insertion

## **6.** Les actions du réseau de réussite scolaire 2014-2015

# **PILIER COHESION SOCIALE**

# Thème éducation

*Collège du Thelle*



*Collège Pierre Mendès France*

*Ecole Bellonte*



*Ecole Jean Moulin*



# Pilier Cohésion sociale - Education

---

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier thématique Education réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2014 à Méru.

### I-1 ETAT DES LIEUX

---

#### Etablissements scolaires

- 2 écoles primaires
- 4 écoles maternelles
- 4 écoles élémentaires
- 3 collèges (2 publics et 1 privé)
- 1 lycée d'enseignement général et technologique (1008 élèves)
- 1 lycée professionnel (412 élèves)

Le nombre d'élèves est d'environ **4.700** (4.100 pour les établissements publics et 600 pour les établissements privés). Un certain nombre des établissements publics font partie du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) pour un nombre d'élèves d'environ 2.100 :

- écoles maternelles Bellonte et Jean Moulin
- écoles élémentaires Bellonte et Jean Moulin
- collèges du Thelle et Pierre Mendès-France

#### **Le lycée Lavoisier dispense des formations liées à plusieurs filières**

- La logistique et le transport
- L'électronique
- La gestion et administration (Bac Pro GA)
- Le secteur industriel
- Les carrières sanitaires et sociales

#### **Le lycée Condorcet (lycée général et technologique) forme à des métiers du tertiaire**

- Bac technologique STG spécialité comptabilité et finance des entreprises
- Bac technologique STG spécialité communication et gestion des ressources humaines
- Bac technologique STG spécialité mercatique
- BTS Assistant de gestion PME/PMI à référentiel européen

# Pilier Cohésion sociale - Education

---

## FAIBLESSES

---

**Accentuation constatée d'un décrochage dans la tranche des 15-17 ans:** le taux de scolarisation des 15-17 ans a diminué depuis 2006 (passé de 93,8 à 89,8), il est inférieur au taux en France (96, stable dans la période) \*

Celui des 18-24 ans est resté stable (40%) mais inférieur au taux en France (51,4%).

**Au quartier de la Nacre :** Part des jeunes adultes (18-34) sans diplôme au moins égal au bac à la Nacre : 68,7% (donnée ONZUS)

## FORCES

---

- des efforts publics importants en faveur de l'éducation avec la plateforme de réussite éducative dont les axes principaux d'action sont :
  - ♦ l'amélioration des problèmes liés à la santé,
  - ♦ l'aide à la mobilité (plus particulièrement vers les organismes de santé),
  - ♦ le soutien à la parentalité,
  - ♦ l'aide à l'accès aux activités culturelles et artistiques,
  - ♦ l'aide à la socialisation par le sport et les activités ludiques,
  - ♦ la participation à des stages ou séjours thématiques pendant les vacances.

La réussite éducative est donc sollicitée pour prendre en charge financièrement les séances avec un psychologue libéral du fait des délais d'attente au CMPP.

121 enfants représentant 74 familles (30 enfants de maternelle, 64 enfants d'élémentaire, 27 collégiens) ont été suivis par le dispositif «réussite éducative» en 2014.

- la prise en charge par la réussite éducative des enfants devant être suivis pour des séances de psychologie car les services médicaux comme le CMP ou le CMPP sont débordés. Il faut en effet attendre un an en moyenne pour une prise en charge par le CMPP.
- Accompagnement éducatif pour le 1er degré : + de 57% des enfants participent.
- Une classe d'accueil spécifique pour les tout-petits a été créée à l'école maternelle Jean Moulin, avec un objectif de socialisation et d'apprentissage du français.
- Dispositif «relais» pour gérer les situations de crise et anticiper le décrochage scolaire
- un nombre important d'actions engagées dans le cadre du RRS
- beaucoup d'actions engagées pour renforcer l'éducation à la citoyenneté et à la santé dans le cadre du CESC
- des actions pour permettre aux parents d'élèves du RRS l'accès à la langue française (dispositif interministériel de la politique de la Ville « ouvrir l'école ouverte aux parents » OEP organisée au collège du Thelle)

\* données Insee 2011



# Pilier Cohésion sociale - Education

- Environnement éducatif : un nouvel équipement destiné à développer des actions socio-éducatives pour les 3-11 ans avec un objectif fort de soutien à la parentalité (la MDE) et des locaux neufs pour la salle de lecture
- Intervention de l'ACPE : permanence en ville rue Voltaire, au Lycée Lavoisier sur fonds CUCS, au Lycée Condorcet sur fonds propres du lycée, au collège PMF sur fonds RRS

## RESULTATS

### Validation du socle commun (dans les 4 écoles du RRS)

Palier 1 (dans les 4 écoles du RRS)	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%
Maîtrise de la langue	108	75	109	68	123	77
Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique	109	75,7	97	60	128	81
Compétences sociales et civiques	136	94,4	146	91	147	92
<b>Palier 1 validé</b>	<b>98</b>	<b>68</b>	<b>89</b>	<b>55</b>	<b>122</b>	<b>77</b>
Nombre total d'élèves en CE1	144	100	161	100	159	100
Palier 2 (dans les 4 écoles du RRS)	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%
Maîtrise de la langue	88	70	111	77	110	79
Pratique d'une langue vivante étrangère	85	68	107	74	106	76
Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique	90	72	115	80	115	83
Maîtrise des TUIC	115	92	141	98	105	76
Culture humaniste	92	74	119	83	116	83
Compétences sociales et civiques	105	84	130	90	124	89
Autonomie et initiative	105	84	130	90	128	92
<b>Palier 2 validé</b>	<b>75</b>	<b>60</b>	<b>97</b>	<b>67</b>	<b>85</b>	<b>61</b>
Nombre total d'élèves en CM2	125	100	144	100	139	100

### Palier 3 (Collège Pierre Mendès France)

	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%
Maîtrise de la langue	76	88	88	89,8	85	94,4
Pratique d'une langue vivante étrangère	77	89	82	83,7	79	87,7
Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique	78	91	91	91,9	75	83,3
Maîtrise des TUIC	85	99	98	100	85	94,4
Culture humaniste	83	96	95	96,9	83	92,2
Compétences sociales et civiques	84	97	98	100	86	95,5
Autonomie et initiative	85	99	86	87,7	86	95,5
<b>Palier 3 validé</b>	<b>74</b>	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>75,5</b>	<b>81</b>	<b>90</b>
Nombre total d'élèves en 3ème	86	100	88	100	90	100

### Palier 3 (collège du Thelle)

	2011/2012		2012/2013		2013/2014	
	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%	Nbre élèves	%
Maîtrise de la langue	70	69	66	55	66	55
Pratique d'une langue vivante étrangère	74	72	69	57,5	74	62
Principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique	66	65	60	50	52	43
Maîtrise des TUIC	68	67	80	67	72	60
Culture humaniste	85	83	75	62,5	76	63
Compétences sociales et civiques	88	86	93	77,5	86	72
Autonomie et initiative	91	89	102	85	87	72,5
<b>Palier 3 validé</b>	<b>59</b>	<b>58</b>	<b>72</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>52,5</b>
Nombre total d'élèves en 3ème	102	100	120	100	120	100

# Pilier Cohésion sociale - Education

## Réussite au DNB (Diplôme National du Brevet) en %

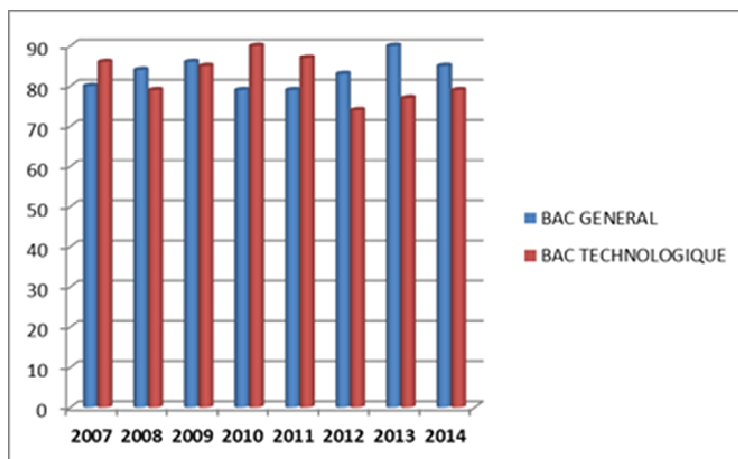
2010/2011	Français	Maths	Hist-Géo	Hist. Arts	TOTAL	2012/2013	Français	Maths	Hist-Géo	Hist. Arts	TOTAL
Collège du Thelle	15,71	10,16	17,10	24,78	16,94	Collège du Thelle	16,90	13,54	15,52	24,20	17,54
Collège PMF	17,41	12,20	20,36	28,87	19,71	Collège PMF	18,60	13,30	16,60	25,30	18,20
TOTAL	16,56	11,18	18,73	26,82	18,32	TOTAL	17,75	13,42	16,06	24,75	17,87
2011/2012	Français	Maths	Hist-Géo	Hist. Arts	TOTAL	2013/2014	Français	Maths	Hist-Géo	Hist. Arts	TOTAL
Collège du Thelle	18,28	15,92	20,08	26,20	20,12	Collège du Thelle	19,80	11,50	21,00	26,00	19,58
Collège PMF	18,34	14,67	21,96	25,82	20,20	Collège PMF	21,40	12,60	23,40	25,80	20,70
TOTAL	18,31	15,30	21,02	26,01	20,16	TOTAL	20,60	12,05	22,20	25,90	20,14

## Situation du lycée Condorcet

Le classement national fait de Méru en 2014 le 8ème lycée public de l'Académie.

- ♦ Classement dans le département de l'Oise : 7ème lycée (sur 24 publics)
- ♦ Classement en région Picardie : 13ème lycée (sur 67 lycées publics et privés)
- ♦ Classement national : 686ème lycée (sur 2310)

Les résultats par série ont été les suivants ces dernières années :



Le café pédagogique a fait de son côté son propre classement : 13ème sur le plan national en ES et 78ème en S. Le faible nombre d'élèves présentés en L n'a pas permis de figurer dans la liste des 100 meilleurs lycées de France dans cette série.

Le BTS AG PME-PMI a enregistré 95 % de réussite en 2013 : 19 candidats sur 20 ont été reçus. 80 % des élèves ont été reçus en 2014. En 2013 comme en 2014, un seul élève a échoué. La réussite avait été de 55,6 % en 2012.

# Pilier Cohésion sociale - Education

---

## I-2 LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

- Les incivilités ne sont pas la caractéristique des problèmes actuels.
- Le problème majeur rencontré est plutôt celui de la démotivation, avec des élèves qualifiés de « présents-absents », non concentrés, non attentifs : décrochage silencieux.
- La problématique du mauvais usage du numérique est soulignée.
- La fracture n'est pas sociale du point de vue de partenaires (elle est constatée chez des collégiens originaires des villages environnants tout autant que chez des collégiens issus du quartier prioritaire), mais plutôt éducative : certaines familles sont démunies pour affirmer des limites à leurs enfants.
- Est souligné aussi un individualisme forcené, des élèves très égocentrés
- Des partenaires soulignent aussi le fait que l'échec scolaire est souvent lié à une perte de l'estime de soi
- Les problématiques familiales rejaillissent aussi beaucoup sur les résultats scolaires
- Au niveau des collègues, les résultats sont globalement stables
- Un changement de l'image du Lycée Lavoisier est mis en avant, beaucoup plus d'élèves placent ce lycée en premier vœu : collègues et lycées travaillent ensemble de plus en plus, les collégiens viennent visiter le lycée ainsi que des familles (rencontres en partenariat avec le CSF par exemple), le lycée organise le dispositif « école ouverte aux collégiens » pendant les vacances
- Sont soulignées aussi : la synergie mise en place ces dernières années entre les différents établissements scolaires, une meilleure coordination, la mutualisation
- Les mesures de responsabilisation pour lutter contre le décrochage scolaire n'ont pas pu être mises en place jusqu'alors car elles sont trop complexes, les services (gendarmerie, pompiers ou autres services) n'ont pas le nombre de personnes nécessaires pour encadrer un jeune pendant plusieurs jours
- Des partenaires mettent aussi l'accent sur le fait que le monde de l'entreprise devrait faire son incursion dans celui de l'éducation
- L'exemplarité, la valorisation des adultes paraissent un enjeu ; l'expérimentation de « comptoir des parents » qui viendraient raconter leur histoire et seraient valorisés pourrait être tentée

## Pilier Cohésion sociale - Education

- Un autre enjeu est l'apprentissage du français pour les parents ; le dispositif « l'école ouverte aux parents » est très sollicité, ainsi que les cours dispensés par le secours catholique.
- Comment mieux prendre en charge les situations de handicap est aussi une question posée.
- Est aussi mise en avant le manque de salles au Lycée Condorcet, conçu au départ pour accueillir 950 élèves. Il en accueille 1008 à la rentrée 2014. Dans un contexte d'augmentation importante de la population à Méru (hausse de la population de 7,9 % sur la période 2006 -2011 contre 1,6% pour le Département) mais aussi dans tout le territoire, assortie d'une augmentation très importante du nombre d'enfants à Méru (tranche 0-14 ans en augmentation de 17,8% sur la période 2006-2014), les effectifs dans les prochaines années seront à la hausse.
- En prévision par la Région : aménagement de 3 salles de classe pour la rentrée 2015 au sein de l'espace anciennement occupé par l'école d'orchestre. Mais en prévision de l'augmentation future des effectifs, il faudrait créer dans un avenir proche 4 salles supplémentaires en plus des 3 salles prévues pour 2015. Il paraît nécessaire d'étudier dès maintenant une extension du Lycée Condorcet, le terrain d'assiette le permettant.

### *Lycée Lavoisier*



## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Pour le thème **Education** ont été retenus les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels suivants :

### 1. Améliorer le taux de réussite des élèves issus du quartier prioritaire

- ▲ faire progresser le taux de réussite au brevet des collèges de 10 % (atteindre 70% sur les 2 établissements)

#### *actions*

- soutenir la plate-forme de réussite éducative
- poursuivre l'accompagnement éducatif pour le 1er degré et le dispositif «plus de maîtres que de classes»
- soutenir le dispositif «école ouverte aux parents» mis en place au Lycée Lavoisier

### 2. Améliorer la maîtrise des fondamentaux et des savoirs de base

- ▲ favoriser la socialisation, l'apprentissage du français et consolider les acquis

#### *actions*

- maintenir l'accueil spécifique des moins de 3 ans mis en place à l'école Jean Moulin
- maintenir le dispositif de stages pendant les vacances scolaires (CM2 et collégiens)
- maintenir les études surveillées gratuites pour les primaires

### 3. Donner de l'ambition scolaire aux jeunes collégiens et lycéens issus du quartier prioritaire

- ▲ rapprocher les lycées de Méru d'établissements d'enseignement supérieur

#### *Actions*

- solliciter une meilleure cohérence au soutien du dispositif «cordées de la réussite»
- créer un forum des études supérieures

- ▲ expérimenter des actions utilisant le levier de l'exemplarité

## **Actions**

- accompagner et soutenir la création d'amicales d'anciens

## **4. Eduquer à l'orientation**

- ▲ organiser localement un forum des métiers ou emmener les élèves visiter des forums des métiers

## **Actions**

- engager un partenariat avec OSICA, qui peut être partenaire d'un forum des métiers, pour faire connaître les métiers de l'habitat social
- Enrichir le forum local pour faire connaître les métiers liés au développement durable et aux nouvelles technologies

## **5. Lutter contre le décrochage scolaire**

- ▲ mettre en place une pédagogie et un accompagnement adaptés

## **actions**

- poursuivre le dispositif «relais»
- souhaiter le renforcement des effectifs des psychologues scolaires et des maitres spécialisés
- mettre en place «le coup de pouce CLE» (club lecture écriture)

- ▲ expérimenter des stages de remotivation et de responsabilisation

## **Actions**

- expérimenter des stages de 3 jours à l'Epide pour les plus de 18 ans
- expérimenter un «parcours citoyen» au sein de différents services locaux volontaires et formés aux contacts avec le public jeune pour les 16-18 ans, avec le soutien et le partenariat de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)
- rapprocher les forces de sécurité intérieure et la population pour rappeler les règles : accueillir des stagiaires à la gendarmerie (police judiciaire) et à la maison de la justice et du droit (MJD)



# Pilier Cohésion sociale - Education

## 6. Soutenir la parentalité

- ▲ développer les actions permettant la maîtrise de la langue française

### **Actions**

- soutenir le dispositif «ouvrir l'école aux parents» et des actions d'alphabétisation portées par des associations

- ▲ rendre les parents acteurs de l'éducation de leurs enfants

### **Actions**

- organiser des ateliers parents/enfants,
- programmer des temps d'information pour aider les parents à assumer leur rôle (gestion des outils NTIC, santé des enfants etc)

- ▲ soutenir les actions de médiation familiale

### **Actions**

- soutenir les associations œuvrant dans le domaine

- ▲ développer des actions spécifiques pour les familles monoparentales

### **Actions**

- réaliser un diagnostic territorial avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental

## 7. Eduquer à la santé en milieu scolaire

- ▲ développer des actions permettant d'éduquer au bon usage du numérique et de lutter contre les addictions à l'écran

### **actions**

- mobilisation du permis internet (gendarmerie), de Picardie en ligne, de l'atelier informatique du Centre Social et Familial
- actions de prévention de la cyber délinquance, traitement de l'aspect santé

# Pilier Cohésion sociale - Education

- ▲ développer les actions de prévention santé et de lutte contre les addictions ainsi que les actions portant sur l'estime de soi

## **actions**

- programme «Bouge !» mis en place dans les établissements d'enseignement
- dynamiser l'atelier sport du centre social et familial (CSF)
- soutenir les actions menées à l'intérieur des établissements par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et dans le cadre du périscolaire : les temps activités périscolaires (TAP), la maison de l'enfant (MDE), la maison des jeunes (MDJ), les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)

### III. INDICATEURS

- Evolution de la proportion d'enfants ayant la moyenne aux trois épreuves écrites de mathématiques, de français, d'histoire et de géographie au diplôme national de brevet
- Evolution des résultats aux baccalauréats
- Evolution des paliers 1 (fin de CE1), 2 (CM2) et 3 (collèges) du socle commun des connaissances

Source : *direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN)*

- Evolution du nombre de stagiaires issus du quartier prioritaire et du territoire de la Communauté de Communes des Sablons inscrits à l'EPIDE

Source : *EPIDE*

- Evolution du diagnostic territorial réalisé pour les familles monoparentales avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental

Source : *Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Départemental de l'Oise*

# Thème accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion



*Fête de quartier*



*Atelier sport*

*P'tit déj au centre social  
Arsène Bulard*



# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

---

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier thématique Cohésion Sociale réuni le 23 septembre 2014 à Méru.

Avant la publication de l'annonce en janvier 2015 d'un quatrième pilier sur les valeurs de la République et la citoyenneté, certains sujets ont été discutés lors de ce groupe de travail sur le sujet de la citoyenneté notamment.

Des points négatifs, des points positifs et des résultats ont été mis en avant :

### I-1 ETAT DES LIEUX

---

#### FORCES

- **un nouveau public bénéficiaire d'actions socio-éducatives, les 3-11 ans** avec la Maison de l'Enfant Les P'tits Loups ouverte fin 2013 : + de 160 enfants inscrits durant l'année scolaire 2013-2014
- **développement de l'accès au sport et de la découverte d'activités sportives** : création d'un city-stade ; atelier sport du CSF organisant des activités gratuites ; lancement du « Tennis dans la rue » ; mise en place d'ateliers de découverte du rugby à la MDE ; rallye citoyen en partenariat avec la BPDJ- le Club de Tir à l'arc ; accès à la pratique sportive au sein d'une association facilitée (partenariat TC Méru-Ville Méru)
- **réduction des fractures numériques** : stabilisation de l'encadrement de l'atelier NTIC, dotation par des postes supplémentaires. En 2 ans 120 personnes différentes ont participé à cet atelier au CSF ; création récente d'un groupe « premier clic »
- **développement de l'accès à la culture** : programmation musicale régulière et diversifiée au plus près du public du quartier (la Parenthèse musicale) ; développement d'un partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis ; programmation culturelle pour les sorties familiales (Musée du Louvre, visite de l'Opéra Garnier etc) ; pratique de la lecture et découverte du livre à la nouvelle salle de lecture avec pérennisation du service, stabilisation de l'encadrement (une centaine d'enfants inscrits année scolaire 2013 - 2014) ; les portes du temps
- **accès aux pratiques artistiques par le biais du studio musique** : développement des activités, de la mixité sociale – culturelle - générationnelle, valorisation des musiciens locaux inscrits dans des manifestations communales, écriture – composition – interprétation et enregistrement de chansons dans le cadre de l'année Rousseau 2012
- **soutien à la parentalité** : des actions pour contribuer au rapprochement avec les familles et soutenir la parentalité (sorties en famille, ateliers parents-enfants de la MDE)

# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

- **mixité** : une plus grande place est faite pour les femmes et les jeunes filles au Centre Social, que ce soit au travers du développement de la pratique sportive (équipe de foot féminine, gymnastique pour les femmes) ou d'ateliers « santé et bien-être » ou « ateliers beauté ». Des initiatives sont prises pour développer la mixité sociale (échanges entre jeunes de différents quartiers par le biais de l'annexe ouverte en centre-ville en 2012, par le biais de projets menés avec des jeunes de différents quartiers comme des ateliers théâtre ou vidéo avec Oui Théâtre) ; organisation de la première journée porte ouverte du CSF destinée notamment aux nouveaux Méruviens
- **dialogue – échanges** : organisation de temps d'information et d'échanges entre habitants et acteurs locaux sous forme d'interventions de différents partenaires au CSF (collège du Thelle, Lycée Lavoisier, mission locale, CPAM, CAF pour le dispositif VVV, réussite éducative, mission locale...) ; mise en place de partenariats pour établir des liens entre des jeunes et des personnels de la SNCF partenaire de la fête de quartier, avec les pompiers qui ont participé à des matchs pour l'inauguration d'un city-stade, avec la BPDJ (journée sécurité routière, rallye citoyen).
- **Valorisation du quartier, de son histoire et de ses habitants** : des initiatives pour favoriser à la fois la participation, le lien intergénérationnel et valoriser le quartier avec des initiatives originales comme la participation des jeunes au Web-doc du quartier de la Nacre réalisé dans le cadre du PRU ou l'association des habitants à l'organisation de la première journée porte ouverte du Centre Social
- **réduction de la barrière de la langue avec l'alphabétisation** : avec le collège du Thelle et «l'école ouverte aux parents» et avec le secours catholique (en 3 ans plus de 200 personnes différentes ont suivi des ateliers de la connaissance de la langue française avec le secours catholique)
- **la dynamique des associations** : un espace supplémentaire mis à la disposition des associations : l'ancienne salle de lecture est mise à disposition d'associations, avec un bureau équipé pour accueillir notamment l'écrivain public ; fédération d'associations autour de la fête de quartier ; partenariats noués avec des associations communales (Tennis Club, ALC, Rugby)
- **développement de la participation** : développement récent d'une activité autonome gérée par des habitants : l'atelier de danse orientale ; bénévolat des jeunes suscité dans la fête de quartier (jeunes adultes assurant l'encadrement, jeunes animant des ateliers) ; des événements permettant aux jeunes d'exprimer leurs talents scéniques et de les valoriser : les jeunes font leur show et master dance, avec augmentation du rayonnement (200 personnes jusqu'en 2012 à 600 personnes depuis 2 ans)



*Tennis dans la rue (CDOT)*



# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

---

## FAIBLESSES

- une participation des habitants encore insuffisante
- des jeunes 18-25 ans insuffisamment investis
- une problématique du bien vivre-ensemble dans les lieux ouverts
- une vie associative locale à dynamiser
- des besoins en termes d'apprentissage du français
- un quartier encore stigmatisé, persistance d'une discrimination liée au lieu de résidence

## I-2 LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

- les associations non localisées sur le quartier prioritaire soulignent qu'elles arrivent de plus en plus à entrer dans le quartier, à travailler avec des partenaires identifiés du quartier, c'est un point très positif ; des initiations à des activités sportives estimées inaccessibles auparavant aux habitants du quartier prioritaire sont proposées, comme le tennis avec l'opération « tennis dans la rue », récemment le golf ; des initiations au rugby sont aussi réalisées en partenariat avec la MDE.
- Mais certaines mettent aussi l'accent sur le fait qu'il faut qu'elles réinterrogent leurs pratiques, qu'elles doivent aller plus auprès des jeunes et qu'il faut amplifier les actions permettant aux jeunes d'être intégrés dans la vie associative, objectif ultime à atteindre
- Par ailleurs elles ont besoin d'être mieux accompagnées dans leurs démarches ; la dynamisation des associations basées sur le quartier nécessiterait qu'une permanence soit tenue de temps en temps dans le quartier. Il est nécessaire d'inciter les personnes ayant des projets à s'adresser aux services municipaux pour connaître la marche à suivre pour se constituer en association.
- L'apprentissage du français est un enjeu important de cohésion sociale
- D'une manière générale, les partenaires soulignent la nécessité de poursuivre le décroisement du quartier prioritaire ; des initiatives ont été prises, comme la « parenthèse musicale », événement mensuel, et récemment la journée porte ouverte du centre social, mais ils suggèrent d'organiser plus d'événements à l'intérieur du quartier prioritaire pour inciter les habitants des autres quartiers à y venir (par exemple fête du sport, forum des associations).
- Plusieurs personnes suggèrent de développer des actions en direction des séniors, type thé dansant
- Des associations locales mettent en avant les possibilités de la place centrale du 11 novembre, qui pourrait être plus souvent utilisée pour des animations.

# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

- Se pose toujours le problème de la mauvaise image du quartier, « extra muros » surtout. A l'intérieur de la commune l'image a tout de même évolué. Des habitants soulignent que cette image ne correspond pas à la réalité vécue. La valorisation des talents du quartier est une volonté exprimée, mais les acteurs se heurtent à la difficulté d'identifier les publics et de les mobiliser.
- Est mise en avant aussi la problématique du bien vivre ensemble dans les espaces partagés ; il ne s'agit pas d'insécurité mais plus de manque de respect, de petites incivilités, d'individualisme etc : activités très bruyantes dans des aires de jeux proches de logements à des heures tardives, jeunes enfants laissés sans surveillance, activités inadaptées à la qualification de certains espaces (sur la place du 11 novembre par exemple) et manque de respect de l'environnement etc

## *La maison de l'Enfant*



Principalement constituée de 3 grands espaces d'animation : la salle d'activités, la salle de motricité et la salle de lecture, ainsi que d'un bureau, d'une tisanerie. L'espace d'animation est destiné à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans et au soutien de la fonction parentale. La Maison de l'Enfant s'inscrit en complément du service proposé par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et en continuité avec l'action de la Maison des Jeunes destinée aux adolescents de 11 à 17 ans



## *La parenthèse musicale*



# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Pour le thème **accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion** ont été retenus les objectifs opérationnels qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### 1. Lutter contre les fractures en terme d'accès à la culture, au sport, au numérique

- ▲ faciliter l'accès des habitants du quartier prioritaire à la culture, au sport, au numérique, aux pratiques artistiques

#### **actions**

- soutenir les actions socio-éducatives conduites par les différents ateliers du Centre Social et Familial (CSF)
- utiliser le dispositif "les portes du temps"
- soutenir l'opération «tennis dans la rue»

- ▲ faciliter l'intégration des enfants et des jeunes du quartier dans la vie associative

#### **actions**

- développer les partenariats avec des associations sportives et culturelles
- faciliter la prise en charge des plus petits dans les associations (enfants de 3 à 6 ans)

- ▲ faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique du quartier prioritaire et sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et de jeunes aux pratiques artistiques

#### **actions**

- mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel, inclure le Musée de la Nacre, le cinéma, la médiathèque...



# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

## 2. Prendre en compte les problématiques spécifiques des familles monoparentales et des séniors

- ▲ développer les actions basées sur les solidarités de voisinage

### **actions**

- soutenir des projets ayant pour objectif d'échanger du temps et des services entre habitants (principe identique aux «accorderies»)
- dresser un diagnostic territorial en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental

- ▲ renforcer les actions de cohésion sociale en direction des séniors du quartier prioritaire

### **actions**

- mettre en place une veille citoyenne, en lien avec le CCAS et le service de médiation sociale
- développer les actions intergénérationnelles
- faire participer les séniors à des activités de la Maison de l'Enfant par exemple ou de la salle de lecture, au web-doc
- organiser de nouvelles animations séniors

## 3. Dynamiser la vie du quartier

- ▲ mieux accompagner les associations dans leurs démarches et leur développement

### **actions**

- rapprocher les associations du quartier prioritaire des services culture et sport et du centre culturel
- mobiliser le dispositif DLA (dispositif local d'accompagnement) et les emplois solidaires

- ▲ développer les partenariats avec des associations non issues du quartier, les faire participer à la vie du quartier



multiplier

les

occasions

de

rencontres

# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

## 4. Contribuer à l'amélioration des relations intrafamiliales, en informant mieux et davantage les familles de leurs droits et dispositifs existants pour les aider

- ▲ organiser des temps de rencontres et d'échanges entre les habitants et des acteurs professionnels ou associatifs

## 5. Lutter contre la mauvaise image du quartier véhiculée notamment à l'extérieur de la commune et contre les discriminations liées au lieu de résidence

- ▲ développer les actions permettant de valoriser les talents du quartier

### **actions**

- participer à l'opération «les talents des cités»

- ▲ développer des événements fédérateurs d'habitants issus de quartiers différents

### **actions**

- mobiliser les habitants autour de «la parenthèse musicale», d'une journée porte-ouverte, de la fête du sport

- ▲ valoriser l'histoire et la mémoire du quartier

### **actions**

- faire découvrir davantage et enrichir le web doc

## III. INDICATEURS

- Evolution de la fréquentation aux actions socio-éducatives conduites par les différents partenaires du territoire

Source : Centre social et Familial Arsène Bulard et le monde associatif

- Evolution de la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturel

Source : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN)

# Pilier Cohésion sociale - accès à la culture, au sport, au numérique, lutte contre l'exclusion

---

- Evolution du diagnostic territorial réalisé pour les solidarités de voisinage avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil départemental

*Source : Caisse d'Allocations Familiales et Conseil Départemental de l'Oise*

- Evolution des actions de cohésion sociale en direction des séniors du quartier prioritaire

*Source : Centre communal d'action sociale*

- Evolution annuelle du nombre de licences sportives sur le territoire intercommunal par rapport à la moyenne nationale

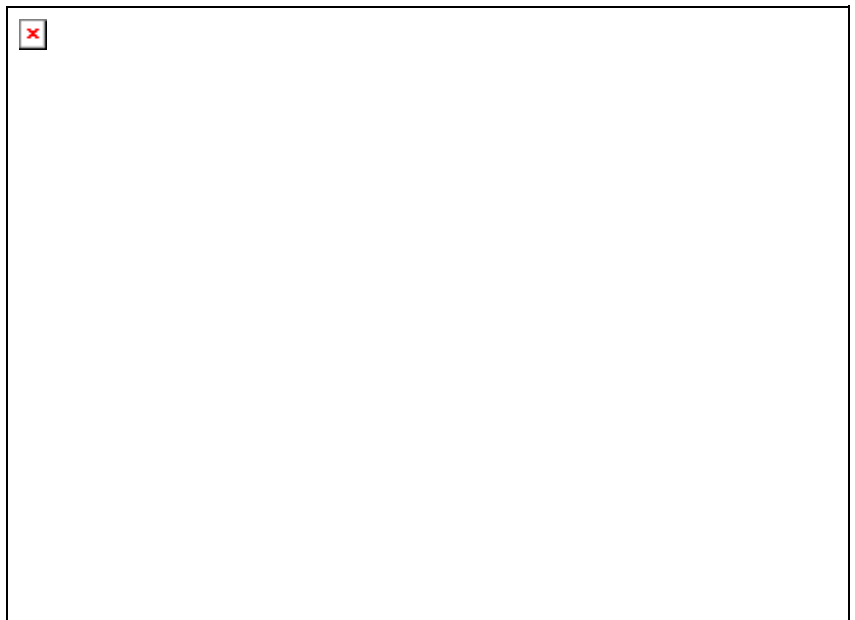
*Source : Direction Départementale de la jeunesse et des sports*

# Thème santé



*L'accès à la  
Maison  
médicale*

*La Maison médicale*



***Le CMPP**  
(Centre Médico Psycho  
Pédagogique)  
**rue Anatole**  
**France***

# Pilier Cohésion sociale - santé

---

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier thématique Santé réuni le 30 septembre 2014 à Méru.

Les données annexées sont extraites du diagnostic territorial de santé des pays de Picardie diffusé par la Région le 17 mars 2011 et également de l'OR2S qui démontrent la **démédicalisation** du pays de Thelle Vexin-Sablons et qui posent sa problématique centrale qui est celle de **l'adaptabilité de la démographie des professionnels de santé à la dynamique de la population**.

La Ville de Méru s'est investie largement dans une compétence qui n'est pas la sienne pour amorcer un processus et faciliter la venue de médecins ; elle espère que le moment viendra où cette maison médicale revêtera la forme qu'il convient avec le regroupement en association des professionnels de santé.

### I-1 MOYENS MIS EN OEUVRE

---

La Ville de Méru s'est engagée aux côtés du Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise (CHIPO), pour permettre l'ouverture en septembre 2013 au sein d'un «Pôle santé» situé à l'hôpital de Méru, de la Maison médicale de Méru et prend à sa charge, les frais liés à l'accueil-secrétariat (1 agent en poste et 1 autre en cours de recrutement) et à l'entretien de cette structure (nettoyage des locaux).

Le secteur libéral (Maison médicale) de ce «Pôle santé» compte désormais :

- ♦ 6 infirmières depuis septembre 2013
- ♦ 1 orthodontiste depuis septembre 2014
- ♦ 1 sage-femme depuis décembre 2014
- ♦ 1 médecin généraliste depuis septembre 2014
- ♦ 1 pneumologue à compter de décembre 2014

L'assemblée communale de Méru par une délibération du 23 septembre 2013 a sollicité l'ARS pour obtenir :

- ♦ la dotation prioritaire à Méru d'un poste de médecin territorial de médecine générale
- ♦ l'ouverture dans les locaux de l'hôpital de Méru conformément à la décision de l'ancienne ARH de Picardie, d'un service de soins de suite et de réadaptation
- ♦ la labellisation de la Maison médicale de Méru intégrant une aide au démarrage

C'est ce que vise le «pacte territoire-santé» du gouvernement à travers la création de 200 postes de praticiens territoriaux, à qui sera notamment garanti pendant les deux premières années d'installation, un revenu mensuel net de 3 640 €. Si cette somme est déjà atteinte grâce aux

honoraires, aucun complément ne sera versé. Cette aide permettra aux jeunes installés de créer leur clientèle plus sereinement.

# Pilier Cohésion sociale - santé

---

Il a pour objectif de favoriser l'installation de jeunes médecins et de faciliter l'exercice médical dans les territoires fragiles, les bénéficiaires de ce dispositif sont les médecins généralistes spécialisés en médecine générale, non encore installés, ou installés depuis moins d'un an.

Annoncée le 14 août 2013 par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, le dispositif «Praticiens Territoriaux de Médecine Générale» (PTMG) est l'un des 12 engagements du «pacte territoire-santé» et l'une des 30 mesures mises en œuvre par l'ARS de Picardie pour lutter contre la démedicalisation.

## I-2 ETAT DES LIEUX SUR LE PAYS DE THELLE VEXIN SABLONS

---

Quelques données chiffrées en pays de Thelle Vexin Sablons au 01/01/2007 :

- 98.046** habitants
- 772 km<sup>2</sup>** superficie
- 12,3 %** de la population départementale
- 5,2 %** de la population régionale
- Sur les **103** communes, **94** en zone rurale soit **91,3%**

Le pays de Thelle Vexin Sablons est partie intégrante du territoire santé Oise-Ouest tel que défini par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

**Le diagnostic territorial de santé des pays de Picardie réalisé par la Région (mars 2011) joint en annexe 7 révèle un taux de mortalité**, tous âges, qui est supérieur au niveau national à la fois sur le pays et dans les trois EPCI qui le composent :

- **La mortalité par cancers**
- **La mortalité générale par maladie de l'appareil circulatoire**
- **La mortalité par causes liées à la consommation tabagique**
- **La mortalité par cancer de l'utérus**
- **La mortalité par accident de la circulation**
- **La mortalité pour causes liées à l'alcool**

La participation des femmes au frottis cervico-vaginal est élevée sur le pays. Les taux de participation aux deux cancers à **dépistage** organisé (sein et côlon-rectum) sont, en revanche, moins satisfaisants, bien en deçà des valeurs recommandées. Pour le premier, la participation au dépistage spontané compense cependant ce faible taux.

### Quelques chiffres

- **La plus faible densité de généralistes libéraux de France**
- **La plus faible densité de spécialistes libéraux de France**
- **La plus faible densité de chirurgiens-dentistes de France**

- Deux fois moins de professionnels de santé qu'au niveau national



# Pilier Cohésion sociale - santé

## I-3 ZOOM SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MERU

---

Les éléments présentés sont issus du diagnostic de faisabilité d'une réorganisation des soins de premier recours sur le territoire de la commune de Méru réalisé le 3 août 2012.

La densité à l'échelle du canton de Méru est de 6,5 généralistes pour 10.000 habitants, soit une densité inférieure à la moyenne régionale de 8,7 médecins généralistes pour 10.000 habitants

Le diagnostic sur l'offre des soins met l'accent sur le fait que le territoire est sous doté notamment en terme de médecins généralistes.

Concernant les besoins de santé, il met l'accent sur le fait qu'une partie importante de la population connaît une situation socio-économique difficile, ce qui influe sur la mobilité des personnes et donc sur son accès aux soins ; un tiers des habitants cumulerait plusieurs indicateurs de morbidité et de mortalité défavorables ; des besoins spécifiques sont par ailleurs à prendre en charge (conduites addictives, santé mentale)

Si l'accès aux soins de premier recours est un enjeu majeur pour le territoire de la commune, il est devenu crucial pour les habitants les plus défavorisés dont beaucoup n'ont pas de mobilité.

D'autres problématiques identifiées par le diagnostic :

- ♦ La santé des enfants est aussi un enjeu concernant la réussite scolaire : le bilan dressé par la réussite éducative fait état de difficultés à obtenir des rendez-vous pour des séances de psychologie (délai d'attente pouvant atteindre 1 an) ou de psychomotricité car le CMP ou le CMPP sont débordés.
- ♦ Le phénomène des addictions (drogue, alcool...)
- ♦ La santé des femmes et tout particulièrement celle des mères, liée à un manque de gynécologues et de sage-femme auquel s'ajoute le barrage de la langue pour les populations non francophones, qui fait obstacle à l'accès aux soins.
- ♦ La santé des personnes âgées, à cause de l'isolement
- ♦ Le problème de l'obésité et de l'alimentation
- ♦ Des problèmes de santé mentale

## I-4 LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

- Concernant la prise en charge des problématiques psychologiques des enfants dans le cadre du dispositif de la réussite éducative (temps d'attente trop longs actuellement et nécessité de recourir à des psychologues du secteur libéral), des partenaires soulignent la nécessité que l'ARS priorise ses interventions et qu'un travail spécifique soit mené avec les services de l'Agence Régionale de Santé.
- Un partenaire souligne la problématique de transport : un taxi peut être prescrit pour conduire les patients, mais les taxis ne veulent pas se déplacer intra muros.
- Un partenaire souligne qu'à Méru, dans le cadre du Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), il existe un lieu d'hébergement qui dispose de 4 places ; mais la maison devient inadaptée et un local est recherché.
- Des bailleurs présents dans d'autres ateliers soulignent le fait qu'ils sont souvent confrontés à des problématiques de santé mentale et de souffrance psychologique

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Pour le thème **Santé** ont été retenus les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels suivants :

### 1. Développer l'offre de soins, renforcer l'accès aux soins de premier recours

- ▲ conforter et développer la maison médicale pluri professionnelle
- ▲ obtenir la labellisation de la maison médicale de Méru
- ▲ mettre en place un service de soins de suite et de réadaptation

### 2. Se mobiliser sur la prévention de la santé hors milieu scolaire

- ▲ améliorer l'éducation à la santé

#### **actions**

- soutenir les actions portées par le centre social
- mettre en place un partenariat entre la CPAM et l'atelier famille du CSF pour permettre la réalisation de bilans de santé
- promouvoir des actions de prévention des accidents domestiques
- dispenser une formation à des habitants du quartier pour les premiers secours

- ▲ encourager les dépistages, la vaccination

#### **actions**

- sensibiliser à leur importance par le biais d'interventions de professionnels de la santé ou d'associations

# Pilier Cohésion sociale - santé

## 3. Se mobiliser particulièrement sur les problématiques d'addictologie, de santé mentale, de troubles psychologiques

- ▲ améliorer la prise en charge des problématiques d'ordre psychologique

### **actions**

- mobiliser davantage le Centre Médico Psychologique (CMP)
- améliorer la prise en charge des jeunes ayant des conduites addictives
- créer un partenariat avec le Conseil départemental et la Maison de l'ado de Beauvais

## 4. Se mobiliser sur les problèmes de handicap

- ▲ mieux informer et mieux accompagner les personnes porteuses de handicap et leurs familles en lien avec les services de la Ville (CCAS et direction de l'enfance) et le Conseil départemental de l'Oise

### **actions**

- réaliser un diagnostic concernant l'accompagnement des personnes handicapées et des familles avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

- ▲ mobiliser en tant que de besoin la plate-forme de réussite éducative

## III. INDICATEURS

- Evolution annuelle du nombre de prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles sur le territoire intercommunal

Source : direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN)

- Evolution annuelle du nombre de professionnels de santé sur le territoire intercommunal

Source : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Evolution annuelle du nombre de titulaires de la CMU de base
- Evolution annuelle du nombre de titulaires de la CMU complémentaire

Source : Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole

- Evolution du diagnostic concernant l'accompagnement des personnes handicapées et des familles avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Source : maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

# Thème accès au droit et prévention de la délinquance

*La tranquillité publique*



*L'accès à la Maison de Justice et du Droit*

*Lutte contre la délinquance routière*



# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier thématique accès au droit, tranquillité publique et prévention de la délinquance réuni le 15 octobre 2014 à Méru.

### I-1 ETAT DES LIEUX

---

**Méru, ville classée en ZSP en septembre 2012. Son territoire correspond au territoire des brigades territoriales de Méru et Chambly**

La ZSP concerne 16 communes : Méru, Andeville, Esches, Amblainville, Fosseuse, Anserville, Dieudonne, Puisseux le Hauberger, Ercuis, Neuilly en Thelle, Fresnoy en Thelle, Morangles, Le Mesnil en Thelle, Bornel, Belle Église, Chambly

Ce territoire comprend les axes routiers (A1, D 1001, RD 927), et ferroviaires (Beauvais-Paris) provenant de la région parisienne.

Il compte 4 gares : Méru, Esches, Bornel-Belle-Eglise et Chambly

Trois axes d'efforts prioritaires sont dégagés :

- La lutte contre les violences et toutes les formes d'incivilités en particulier autour des axes ferroviaires
- La lutte contre l'économie souterraine
- La lutte contre les cambriolages et les vols liés à l'automobile : celle-ci fait l'objet dans l'Oise d'un traitement particulier

**Pour garantir l'unité d'action, il existe un Plan Départemental de Prévention de la Délinquance** arrêté par le Préfet conforme aux orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance. C'est l'outil de mise en cohérence des actions déployées sur le territoire dans le cadre des CLSPD.

### **La vidéo protection**

La Ville investit depuis 2003 dans la vidéo protection. 52 installations actuellement situées sur différents quartiers de la ville. Le dispositif de vidéo protection de la gare est relié au Centre de Supervision Urbain du poste de police depuis février 2011.

Le matériel de vidéo protection a été optimisé : l'établissement d'une liaison par voie de fibre optique offre une meilleure qualité d'image et l'acquisition de caméras à infrarouge permet la vision nocturne

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

---

## **Le poste de police municipale**

- 1 nouvel hôtel de police
- Ouverture 24h/24, 7j/7
- 1 chef de la police municipale
- 12 agents
- 1 garde champêtre
- 3 standardistes / opérateurs vidéo
- 3 véhicules
- 2 vélos (brigade VTT)
- les moyens radios fournis par la Ville de Méru sont mis en commun avec la gendarmerie

## **La compagnie de gendarmerie**

- Services quotidiens de surveillance générale, patrouilles à pied dans le quartier de la Nacre mais également dans les quartiers sensibles aux cambriolages et vols de véhicules
- Opérations anti-délinquance hebdomadaires (gendarmes mobiles, peloton de surveillance et d'intervention, brigade de recherches, brigade motorisée, équipe cynophile)
- Échanges d'informations très soutenu entre la compagnie de Méru et la brigade locale

## **La convention entre l'OPAC et la Gendarmerie**

- mise en place d'actions concertées dans les immeubles destinées à dissuader les occupations des parties communes, à lutter contre le trafic de stupéfiants et à améliorer la qualité de vie des locataires (expérience conduite au sein de la ZSP Méru-Chambly).
- Le bailleur fait recours à une société privée de sécurité

## **La maison de la justice et du droit : une justice de proximité**

La Maison de Justice et du droit a ouvert ses portes en 2002, avec notamment un service d'aide aux victimes, l'accès au droit et la possibilité de résoudre à l'amiable des litiges civils. Pour prévenir la récidive, un suivi des sortants de prison a été mis en place.

Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation sur les droits, les obligations, elle offre des services et des compétences pour que chacun puisse obtenir les informations juridiques.

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

De nombreuses associations interviennent telles que :

- le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
- l'union départementale des Associations Familiales de l'Oise (UDAF 60)
- l'agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- l'association Entraide (Aide Aux Victimes)
- l'association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale (ADARS)
- l'association départementale pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence - service de réparation pénale - mineurs (ADSEAO)

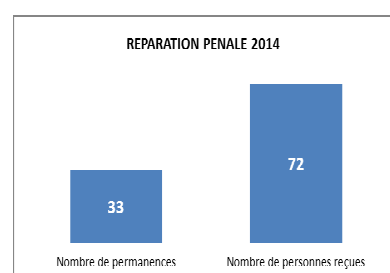
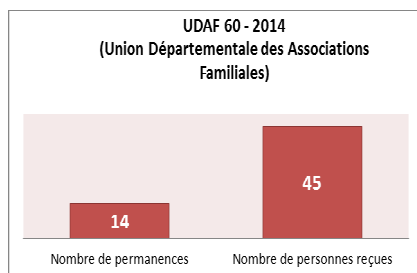
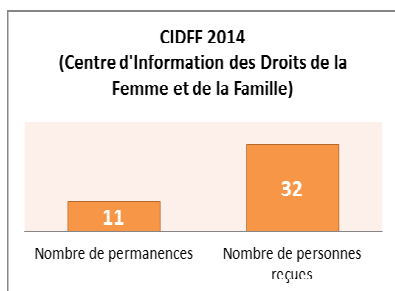
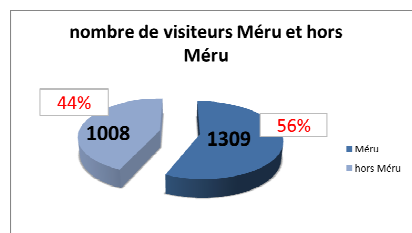
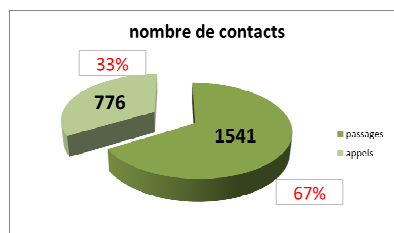
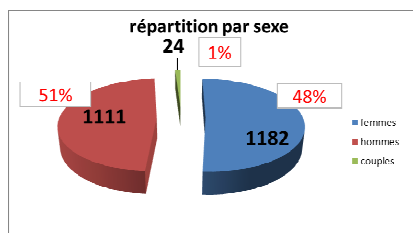
La Maison de Justice et du droit est installée en centre-ville à l'angle des rues du Dr Graillon et de la République, elle est ouverte depuis septembre 2011 du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 et est particulièrement fréquentée par les habitants du canton de Méru

Une permanence mensuelle des avocats est assurée depuis septembre 2013.

**En 2014** la maison de la justice et du droit a comptabilisé **2.317 sollicitations**. **157** dossiers d'aide juridictionnelle ont été distribués.

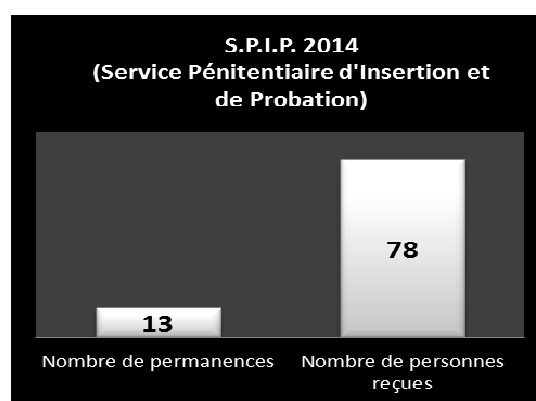
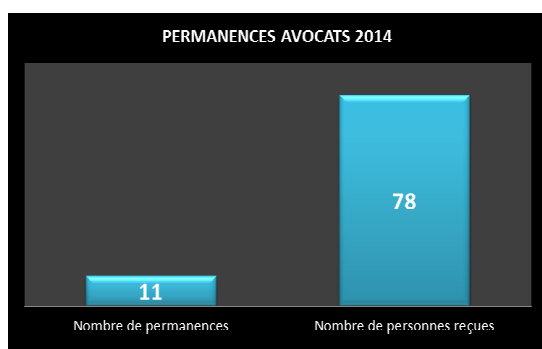
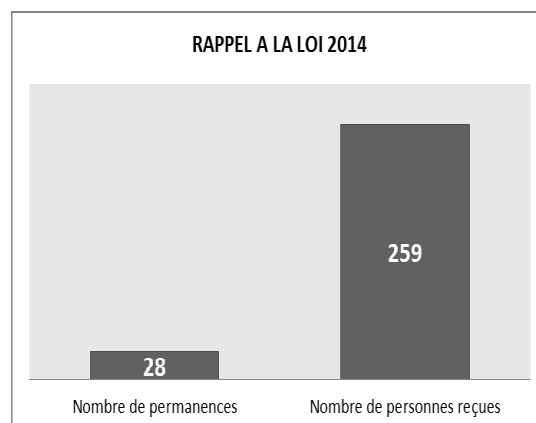
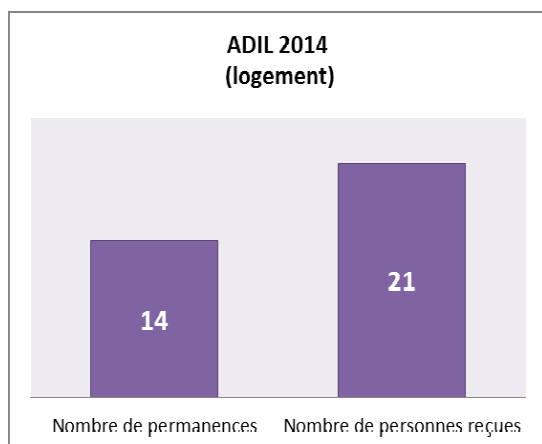
Les attentes des usagers portent principalement sur :

- la recherche des informations sur les démarches à caractère judiciaire
- l'obtention de ressources documentaires à caractère juridique
- la volonté de se procurer des formulaires





# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance



## La prévention

Des actions transversales dans les champs de l'éducation, de la cohésion sociale et de l'accès à l'emploi sont menées pour

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Soutenir la parentalité
- Favoriser insertion professionnelle avec la mission locale
- Offrir un éventail d'actions socioéducatives : accès au sport, à la culture
- Consulter et faire participer les habitants grâce aux conseils de quartier

## La coordination

Une cellule de veille se réunit mensuellement.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) : outil majeur d'articulation des politiques de prévention conduites par l'État et par les collectivités sur le terrain qui permet de répondre au mieux à ses réalités et ses besoins.

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

La convention de coordination qui a été signée entre la Ville de Méru et le Préfet le 15 septembre 2014 :

- précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale
- détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des militaires de la communauté de brigade de gendarmerie de Méru Saint Crépin Ibouvillers

À partir du diagnostic local de sécurité réalisé sur la commune de Méru, certains constats sont relevés notamment :

## Points forts

### Sur la sécurité routière sur la période 2010 à 2013

- une diminution significative du nombre d'accidents
- Lieux, périodes et causes : RD 927 au carrefour du RD 129 vers Lormaison
- en centre-ville
- majoritairement dans l'après midi
- alcool, vitesse, non-respect de la signalisation

### Sur la délinquance sur la période de 2010 à 2013

---

<b>régression de la délinquance générale</b>	<b>-24,07%</b>
--	----------------

---

<b>diminution significative de la délinquance de proximité</b>	<b>-50,13 %</b>
--	-----------------

<b>nette régression des vols liés à l'automobile</b>	<b>-58,79%</b>
--	----------------

<b>baisse continue des cambriolages</b>	<b>-25,81 %</b>
---	-----------------

---

## Points faibles

Des dysfonctionnements de certains espaces publics avec des problèmes d'incivilités, d'occupation inadéquate avec la qualification des lieux, des problématiques de bien-vivre ensemble dans certains lieux publics, la difficulté d'évaluer les faits de violence et conflits intra familiaux.

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

---

## I-2 POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

- Les bons résultats en matière de diminution des faits de délinquance, de vols liés à l'automobile, de cambriolages, sont confirmés. Par contre il y a une problématique de violences intrafamiliales, toutes classes sociales confondues, avec souvent un fond de problème d'alcoolisme. C'est spécifique à Méru, cette problématique n'est pas constatée dans les villages alentours.
- La Maison de la Solidarité souligne aussi qu'elle est de plus en plus confrontée aux problèmes de famille et aux problèmes psychologiques.
- A la MJD, la permanence d'aides aux victimes souligne aussi que  $\frac{3}{4}$  des interventions concernent des violences intrafamiliales ou intraconjugales et qu'il y a un travail de prévention à faire aussi auprès d'enfants qui sont témoins de violences intraconjugales.
- La perte du vivre ensemble est soulignée, avec une montée de l'individualisme et un « esprit de territoire » : « c'est mon trottoir, ma poubelle ».
- Un bailleur souligne qu'il est souvent confronté à des problématiques de santé mentale, de souffrance psychologique, et se sent démuni.
- L'UDAF souligne qu'elle intervient sur le quartier de la Nacre.
- La problématique de solutions d'hébergement pour les victimes est mise en avant. L'ADIL souligne que ce point est actuellement à l'étude. Un intervenant explique cependant que le parquet est réactif sur cette question et qu'il peut y avoir une solution alternative au départ de la femme et des enfants en prononçant l'éviction du conjoint du domicile.
- Des habitants et acteurs locaux mettent l'accent sur la nécessité de présence physique, qui rassure.

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Le thème **accès au droit et prévention de la délinquance** a été classé en trois sous-thèmes pour chacun desquels ont été retenus les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### *Prévention de la délinquance*

#### 1. Accompagner les décrocheurs scolaires

- ▲ assurer leur orientation vers les dispositifs existants

##### **actions**

- mobiliser le réseau «FOQUALE»
- mobiliser la Mission Locale et l'EPIDE de Margny les Compiègne

#### 2. prendre en charge les adolescents ou jeunes adultes délinquants

- ▲ mettre en place un suivi et des réponses au cas par cas

##### **actions**

- mise en place de la prévention spécialisée par le Conseil départemental, visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social

#### 3. Améliorer la réinsertion pour prévenir la récidive

- ▲ développer les offres de TIG (travaux d'intérêt général)

##### **actions**

- développer les offres : amélioration de l'environnement, entretien et rénovation du patrimoine, réparation de dégâts divers, stages de sensibilisation aux dangers de l'alcool, à la sécurité routière, à l'éducation à la citoyenneté
- augmenter le nombre de conventions entre le ministère de la justice et les bailleurs sociaux ou d'autres partenaires

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

- ▲ mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des sortants de prison

## **actions**

- soutenir les actions d'accompagnement renforcé et de réinsertion des mineurs et des majeurs dans le cadre d'un partenariat avec le TGI de Beauvais et la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

## *Lutter contre les violences, garantir l'accès au droit*

### **1. Garantir l'accès au droit**

- ▲ accompagner les victimes en s'appuyant sur la maison de la justice et du droit

## **actions**

- soutenir les associations œuvrant dans le domaine (CIDFF, Entraide, UDAF etc.)

- ▲ assurer une justice de proximité

## **actions**

- assurer le fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit

### **2. Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales**

- ▲ organiser un accompagnement des plaignantes par des travailleurs sociaux à la gendarmerie
- ▲ mettre en place des solutions d'hébergement pour les victimes
- ▲ développer des actions d'information pour les relais de terrain (animateurs, pharmacie, maison médicale, médecins, gardiens d'immeubles)
- ▲ mieux informer le public en général et les femmes notamment, des dispositifs existants

## *Tranquillité publique*

### **1. Lutter contre la délinquance routière**

- ▲ développer des actions de sensibilisation à la sécurité routière

## **actions**

- soutenir le permis piétons dans les écoles primaires, le permis vélos dans les CM2, l'ASSR (attestation scolaire de sécurité scolaire) dans les établissements du second degré

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

- ▲ développer des outils permettant de sanctionner les infractions

## **actions**

- installer un radar fixe en amont du carrefour RD 927/ RD 129 en venant de Beauvais
- développer les contrôles routiers
- mettre en place le dispositif de verbalisation électronique au sein de la Police municipale

## 2. Lutter contre les incivilités

- ▲ renforcer la présence humaine dans les lieux ouverts

## **actions**

- augmenter les patrouilles pédestres de la police municipale
- mettre en place des agents de prévention et de proximité

- ▲ sécuriser les parties communes des immeubles collectifs

## **actions**

- pérenniser le protocole de sécurisation avec l'OPAC
- étendre ce protocole de sécurisation à d'autres bailleurs

- ▲ adapter la réglementation locale

## **actions**

- réglementer les horaires d'utilisation des équipements publics (aires de jeux, city-stades)

# Pilier Cohésion sociale - accès au droit et prévention de la délinquance

## 3. Coordonner les actions

- ▲ mobiliser des outils pour identifier les problématiques et coordonner les interventions

### **actions**

- la cellule de veille du CLSPD
- la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)

## 4. Lutter contre les cambriolages et les vols à l'automobile

### **actions**

- promouvoir le dispositif "voisins vigilants"
- promouvoir le dispositif d'alerte SMS (commerces, entreprises)
- développer des diagnostics de sécurité chez les commerçants

## 5. Développer la vidéo protection

### **actions**

- installer la vidéo protection dans différents espaces publics

## III. INDICATEURS

- Evolution annuelle de la violence intra-familiale
- Evolution annuelle de la violence de type urbaine
- Evolution annuelle de la violence aux personnes

Source : cabinet du préfet/services de la gendarmerie

- Evolution annuelle de la violence conjugale

Source : déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Evolution annuelle d'incidents scolaires signalés dans les collèges sur la base des données du système de recensement et de signalement des faits de violence
- Evolution du taux d'absentéisme scolaire

Source : direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN)/SIGNA

- Evolution annuelle du nombre d'inscrit sur les listes électorales





# Pilier Cohésion sociale - citoyenneté

Dans la perspective d'un quatrième pilier au contrat de ville «Valeurs de la République et citoyenneté», des orientations stratégiques et objectifs opérationnels ont été mis en exergue selon les enjeux suivants :

## I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

### 1. Eduquer au respect mutuel des deux sexes

- ▲ développer les actions portant sur la mixité et sur l'estime de soi

#### **Actions**

- soutenir les actions menées à l'intérieur des établissements par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et dans le cadre du périscolaire : les temps activités périscolaires (TAP), la maison de l'enfant (MDE), la maison des jeunes (MDJ), les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)

- ▲ promouvoir une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes

### 2. Eduquer les jeunes à la citoyenneté

- ▲ développer les actions permettant de les rendre acteurs et responsables

#### **Actions**

- accompagner la constitution d'associations de jeunes
- mettre en place le service civique
- mettre en place la bourse au permis citoyen : objectif commun avec l'accès à l'emploi
- développer des outils spécifiques d'information
- mettre en place un P.I.J (point information jeunesse) : objectif commun avec l'accès à l'emploi
- développer des animations spécifiques, temps de rencontre sous forme de tables rondes ou agoras, évènements pour le public jeunes adultes

- ▲ développer les actions permettant d'éduquer au respect : respect à l'égard des autres, des lieux, des équipements, des règles

## 3. éduquer au devoir de mémoire

### **Actions**

- organiser un évènement avec la participation des enfants et des jeunes des établissements scolaires et créer une stèle «abolition de l'esclavage»
- élargir le devoir de mémoire aux commémorations officielles

## 4. Développer la participation des habitants

- ▲ développer des instances participatives

### **Actions**

- animer les conseils de quartier et le conseil citoyen
- formaliser la mise en place d'un comité d'usagers au Centre social et familial (CSF) et favoriser le développement d'initiatives

- expérimenter des actions de formation pour les membres des conseils de quartier et conseil citoyen

***Commémoration du 8 mai 1945***

*Dessin pour la stèle commémorant l'abolition de l'esclavage*



## II. INDICATEURS

- Evolution du nombre de volontaires pour le service civique

Source : mairie, partenaires associatifs

- Evolution du nombre de jeunes sollicitant la bourse au permis citoyen

Source : mairie, partenaires associatifs

# **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier cadre de vie et habitat réuni le 7 octobre 2014 à Méru. Ce diagnostic a été enrichi par l'étude produite par le cabinet d'architectes Amar missionné pour l'élaboration du projet de territoire (Plan Stratégique Local et étude urbaine)

### I-1 ETAT DES LIEUX

---

#### **CONSTAT A L'ECHELLE DE MERU ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS**

- **Une ville en croissance**

La population de Méru (13.650 personnes en 2011) a plus que doublé depuis 1968. La commune a connu une croissance particulièrement rapide entre 1968 et 1999 : augmentation de 96%, soit 3% par an en moyenne\*.

Il y a eu ensuite un ralentissement très important (0,4% d'augmentation seulement entre 2006 et 2011\*).

Puis à nouveau une phase de croissance : augmentation de près de 8% entre 2006 et 2011. Cette croissance est liée à la réalisation de plusieurs programmes de construction de logements individuels en accession situés au nord, et à l'Est de Méru, à des lotissements privés réalisés dans « des dents creuses » dans différents secteurs de Méru, ainsi qu'au programme de constructions lié au PRU.

Entre 2006 et 2011, la population de la ville a augmenté de 3,8% et celle du Département a augmenté de 1,6%.\*

Comme le souligne le SCoT des Sablons, le rythme de construction dans la commune de Méru a été bien plus élevé à Méru que dans les autres pôles de la Communauté de communes des Sablons.

La population méruvienne représente 42,46% de l'ensemble de la population du territoire de la communauté de communes des sablons\*.

- **Des ménages monoparentaux en augmentation**

Le nombre de ménages méruviens a augmenté de 7% entre 2006 et 2011\*. Au sein des ménages avec famille, ce sont les ménages monoparentaux qui ont augmenté (2%)\*.

- **Une part importante de logements sociaux**

Les maisons représentent 56% des logements à Méru, 75% sur le territoire de la Communauté de Communes des Sablons\*.

A Méru presque 53% des résidences sont occupées par des propriétaires (62% sur le Département), 45 % par des locataires dont 31,5% logés en HLM.\*

\* données Insee 2011

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Au 01/01/2013, le nombre de logements sociaux était de 1.615 à Méru (Source : Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie - répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux).

D'après le Scot, le nombre de logements sociaux dans le territoire de la Communauté de Communes des Sablons est de 2.060, soit **17,2%** du parc de logement global et toujours d'après le Scot **75%** de la totalité des logements HLM sont localisés sur la seule commune de Méru. La majeure partie des communes « rurales » ne dispose d'aucun logement de ce type.

Une typologie de l'offre de logement en décalage avec la typologie des ménages

En mettant ces typologies en relation et en ajoutant une pièce de plus par rapport à la taille des ménages (Ménage de 2 personnes dans un T3, etc.)\*, on obtient le croisement suivant :

## Sur Méru


MENAGES		RESIDENCES PRINCIPALES		%	DIFFERENCE (arrondi)
		228	T1		
1 personne	1 231	673	T2	14,00%	-560
2 personnes	1 308	956	T3	20,00%	-350
3 personnes	872	1 251	T4	26,00%	+ 380
4 personnes et +	1 387	1 725	T5 et +	38,00%	+ 330

## Sur le territoire de la communauté de communes des sablons

MENAGES		RESIDENCES PRINCIPALES		%	DIFFERENCE (arrondi)
		341	T1		
1 personne	2 541	1 061	T2	9,00%	-1 500
2 personnes	3 523	2 007	T3	17,00%	-1 500
3 personnes	2 178	3 008	T4	27,00%	+ 800
4 personnes et +	3 284	5 266	T5 et +	44,00%	+ 2 000

- **Des ilots d'habitat privé insalubre dans le cœur de ville ancien** (*Sources : diagnostic social et urbain du centre-ville 19/12/2013*)
  - près de 261 immeubles d'habitation nécessitant des travaux de réhabilitation ont été repérés, ce qui représente un potentiel d'environ 619 logements
  - 120 immeubles (46%) nécessitent des travaux importants ou lourds
- **Un fort taux d'équipement mais des besoins identifiés**, concernant notamment:
  - les équipements de proximité
  - la petite enfance et l'enfance



 des équipements de loisirs pour les familles (notamment sites de promenades, parcours santé, pistes cyclables)

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## ZOOM A L'ECHELLE DU QUARTIER PRIORITAIRE (Nacre et Saint-Exupéry)

Ce diagnostic s'appuie notamment sur le Plan Stratégique Local et sur l'étude urbaine concernant le quartier Saint-Exupéry ainsi que sur les études portant sur le stationnement à la Nacre et à Saint-Exupéry.

### Forces

- Le Programme de Rénovation Urbaine à la Nacre, lancé en 2010, en cours de réalisation : construction de 285 logements neufs, déconstruction de 104 logements, réhabilitation de 629 logements, résidentialisation de 505 logements, construction de la Maison de l'Enfant, de city-stades, aménagement d'espaces publics
- Concernant le stationnement sur l'ensemble du quartier de la Nacre, et compte-tenu de l'offre de stationnement qui reste encore à réaliser dans le cadre du PRU, notamment l'offre privée, le bilan est globalement positif ; mais certains secteurs demandent des aménagements supplémentaires afin d'assurer de meilleures conditions de stationnement.
- La présence d'équipements et de commerces pour la Nacre,
- Les reconstructions et le relogement dans le cadre du PRU,
- La localisation des logements du quartier prioritaire dans son ensemble (proximité de la gare, réseau viaire),
- Un des atouts majeurs du quartier Saint-Exupéry repose sur sa situation au centre de gravité d'équipements et de services (proximité avec le centre commercial rue Pablo Picasso, avec la maison médicale, le Pole Emploi, deux groupes scolaires et un collège, l'espace vert et le city-stade du château d'eau, la gare etc).
- Une relative cohérence habitat/espace extérieur,
- Un quartier aéré bénéficiant d'espaces extérieurs généreux,

### Faiblesses

- La concentration des Logements Locatifs Sociaux (LLS) dans une forme urbaine spécifique,
- Des échelles d'immeubles parfois excessives,
- Une convention GUP signée en 2011 mais une mise en œuvre partielle de la programmation,
- Un réel problème de gestion des ordures ménagères,
- Plusieurs bailleurs sociaux avec des patrimoines de taille très différente, une présence assurée sur le terrain relative au patrimoine, et donc un service rendu aux habitants variable,

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

- La difficulté à mettre en œuvre la mixité sociale dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine à la Nacre, suite au retrait de l'Agence Foncière de Logement,
- Le rapport logement/vieillessement des occupants du quartier prioritaire dans son ensemble, avec des problématiques d'accessibilité et de typologie de logement,
- L'enclavement du quartier Saint-Exupéry,
- A Saint-Exupéry, une domanialité dépassée par la réalité des usages : elle est départagée selon trois propriétés qui ne correspondent pas à une viabilisation effective,
- Des espaces extérieurs vétustes sur le secteur St Exupéry, le manque de places de stationnement, des espaces verts existant mais peu ou pas pratiqués,
- Des logements vieillissants sur le quartier Saint-Exupéry : problématiques d'accessibilité, d'isolation thermique et phonique.

## I-2 LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

- D'une manière générale, le changement de cadre de vie opéré grâce au PRU est apprécié.
- Des habitants mettent l'accent sur le fait qu'ils n'arrivent pas à obtenir un garage alors qu'ils constatent que certains sont vacants
- Selon un représentant de bailleur, la politique de maîtrise des charges est un enjeu futur majeur car de plus en plus d'impayés sont liés aux charges. Par exemple la réglementation impose des compteurs d'eau individuels ; avant la consommation de l'eau était calculée sur la surface corrigée utile ; le changement entraîne une augmentation importante de la facture d'eau pour les familles nombreuses.
- Dans le futur, il estime nécessaire qu'il ait une bourse des échanges pour permettre aux familles de trouver un logement plus adapté
- La présence humaine est un enjeu important. Le groupe Procellia annonce que des antennes existent déjà à Beauvais et à Compiègne et qu'une antenne va être créée et implantée à Méru. Un responsable de site est en cours de recrutement. Il salue la qualité des travaux réalisés dans les tours Acacias qui sont allés bien au-delà de la maquette financière du PRU.
- Des problématiques de stationnement sont mises en avant par des acteurs locaux, aux abords de la place du 11 novembre, ce qui gêne l'activité économique.
- La mise en œuvre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité prenant en compte différentes problématiques : la propreté, le stationnement, le bien vivre ensemble, est un enjeu majeur.

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Ces orientations et objectifs ont ensuite été aussi nourris par l'apport du PSL et de l'étude urbaine du quartier Saint-Exupéry, étude urbaine à laquelle la Ville de Méru s'est portée candidate au titre

Lancé fin 2010, un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) est en cours de réalisation sur le quartier de la Nacre et le programme de travaux est maintenant connu pour l'ensemble des opérations. Aujourd'hui, en lien avec les services de l'Etat et les différents partenaires du projet, la Ville prépare **la sortie du PRU**.

Le lancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) permet d'envisager de traiter la partie nord du périmètre de la ZUS, le secteur St Exupéry. Aujourd'hui, les secteurs de St Exupéry et de la Nacre sont inscrits dans la liste des quartiers retenus pour les nouveaux contrats de ville. **Le protocole de préfiguration de la convention NPNRU sur le quartier Saint Exupéry sera annexé au présent contrat de ville dès qu'il aura été signé par les partenaires.**

### 1. Améliorer le cadre de vie dans le quartier prioritaire

- ▲ Finaliser le programme de rénovation urbaine à la Nacre

#### **Actions**

- Achever les opérations prévues et réaliser des aménagements supplémentaires afin d'assurer de meilleures conditions de stationnement

- ▲ engager le renouvellement urbain dans le secteur de Saint Exupéry en concertation avec les habitants

#### **Actions**

- Déposer la candidature de la Ville de Méru au titre du NPNRU, projet d'intérêt régional
- Désenclaver le quartier, renforcer les liens fonctionnels entre le quartier prioritaire et le reste de la commune : conforter et développer les liaisons entre le secteur Saint-Exupéry et le reste de la commune
- Restructurer le quartier pour amener à un fonctionnement urbain cohérent : envisager plusieurs scénarii, de la conservation de tous les bâtiments existants avec réhabilitation totale de tous ces bâtiments, à la déconstruction de certains (permettant la percée d'une voie Est-Ouest à double sens de circulation, connectée à la D927 et à la rue du 8 mai 1945) et réhabilitation des bâtiments conservés.

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

- ▲ engager le renouvellement urbain dans le secteur de Saint Exupéry en concertation avec les habitants (suite)

## **Actions**

- Identifier, le cas échéant, les produits immobiliers susceptibles d'être développés sur des assiettes foncières libres favorisant une mixité de l'occupation et la diversification de l'habitat ; des habitats intermédiaires de type « maisonnées » pourraient être construits par exemple sur les franges (le long de la D 923 et le côté bretelle D 927)
- Proposer des solutions durables pour l'amélioration du patrimoine bâti, en particulier du point de vue performance énergétique,
- Étudier les possibilités de restructuration des espaces extérieurs (voies, chemins piétons, stationnement...) pour un meilleur fonctionnement interne au quartier et une ouverture vers l'extérieur.
- Mettre en adéquation la propriété du foncier avec l'usage des espaces extérieurs,



# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## 2. Renforcer la mixité fonctionnelle dans le quartier prioritaire et dans le quartier vécu

- ▲ développer des équipements publics à l'intérieur ou aux abords du quartier prioritaire



### **Actions**

- installer un pôle « petite enfance et enfance » dans les anciens bâtiments de l'hôpital situés à proximité du quartier prioritaire et récemment acquis par la Ville
- renforcer la qualité de l'espace public de loisirs aux abords du château d'eau, qui lie les 2 sous-secteurs la Nacre et Saint-Exupéry
- aménager un PIL (Pôle d'Initiatives Locales) dans le secteur de la gare

## 3. Pérenniser l'amélioration du cadre de vie

- ▲ mettre en place un programme commun entre la Ville de Méru, la communauté de communes des Sablons et les bailleurs pour l'amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité

### **Actions**

- recruter des agents de prévention et de proximité, gardiens d'immeubles, antennes bailleurs
- organiser un comité de pilotage et un groupe opérationnel technique
- reformaliser les objectifs sur la base des enjeux prioritaires définis lors du dernier diagnostic en marchant, notamment : gestion des déchets et des encombrants, gestion des chantiers, gestion des populations de chats errants et de pigeons, gestion du stationnement, accompagnement de l'ASL sur Uni-Vert, favoriser le vivre-ensemble
- mettre en place des outils de mise en œuvre et de suivi de la GUSP
- agir d'abord dans le quartier prioritaire puis élargir la GUSP à d'autres quartiers de la commune

# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## 4. Mieux vivre ensemble dans le quartier prioritaire

- ▲ augmenter la présence humaine

### **Actions**

- recruter des agents de prévention et de proximité, gardiens d'immeubles, antennes bailleurs

## 5. Faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

- ▲ rendre les habitants acteurs du changement dans leur quartier

### **Actions**

- mettre en place un fonds de participation des habitants de type FPH
- organiser des promenades de concertation
- associer le conseil citoyen et les conseils de quartier

## 6. Lutter contre la précarité

- ▲ réduire les charges

### **Actions**

- mettre en œuvre d'une politique de maîtrise des charges par les bailleurs
- mettre en place d'actions pédagogiques pour sensibiliser les familles aux bons gestes permettant des économies d'énergie et d'eau, type appartement pédagogique

- ▲ mieux accompagner les ménages en difficulté

### **Actions**

- mobiliser les acteurs de l'intervention sociale auprès des bailleurs

## 7. Favoriser la mise en adéquation de l'évolution de la taille du ménage et du logement, prendre en compte le vieillissement

- ▲ créer les conditions d'un parcours résidentiel

### **Actions**

- mettre en place une bourse aux échanges inter bailleurs à l'échelle de la Communauté de communes des Sablons



# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## 8. Favoriser l'enracinement d'une « classe moyenne » d'actifs sur le territoire de la commune

- ▲ Développer une offre de logements intermédiaires
- ▲ Renforcer les liens habitat/emploi

### Actions

- grâce à Action Logement, rapprocher les entreprises locales des collecteurs du 1%
- ▲ Mettre en place un parcours résidentiel pour garder la population qui accède à une ascension sociale
  - ▲ Développer une offre de loisirs pour les familles

### Actions

- Aménager des sites de promenade, parcours santé, réseau de pistes cyclables

## 9. Engager la reconquête de l'habitat ancien insalubre du centre-ville de Méru

- ▲ Lancer la phase opérationnelle de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

## 10. Assurer une meilleure intégration urbaine des voies périphériques qui assurent des liaisons inter quartiers

- ▲ Engager la requalification en boulevard urbain du RD 927 / Rue Aristide Briand, de la RD 121 / rue du 8 mai 1945, de la RD 923 / rue Henri Barbusse/Jaurès,





# Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

## III. INDICATEURS

- Nombre d'habitants du quartier à avoir bénéficié des chantiers d'insertion mis en œuvre dans le cadre du NPNRU

Source : associations d'insertion, commune

- Nombre de m<sup>2</sup> supplémentaires dédiés à l'accueil d'activités économiques et de services à des fins de mixité fonctionnelle

Source : commune, bailleurs

- Nombre de logements de type PLS et PLI introduits sur le quartier dans le cadre du NPNRU à des fins de mixité sociale

Source : commune, bailleurs

- Evolution du taux d'aide personnalisée au logement

Source : Caisse d'Allocations Familiales

- Evolution du taux d'impayés par lots gérés

Source : bailleurs sociaux

- Evolution des revenus des familles locataires du parc HLM par rapport aux plafonds de ressources

Source : Direction départementale des Territoires, bailleurs sociaux

- Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux

Source : Caisse d'Allocations Familiales

- Evaluation de la mise en place de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Source : bailleurs sociaux, Mairie

# **PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

# Pilier développement économique et emploi

## I. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Un état des lieux a été présenté au groupe de travail de l'atelier thématique **l'emploi et le développement économique** réuni le 24 septembre 2014 à Méru. Ce diagnostic a été enrichi par l'étude produite par le cabinet d'architectes Amar missionné pour l'élaboration du projet de territoire (Plan Stratégique Local et étude urbaine)

### I-1 ETAT DES LIEUX

#### Forces de l'environnement économique

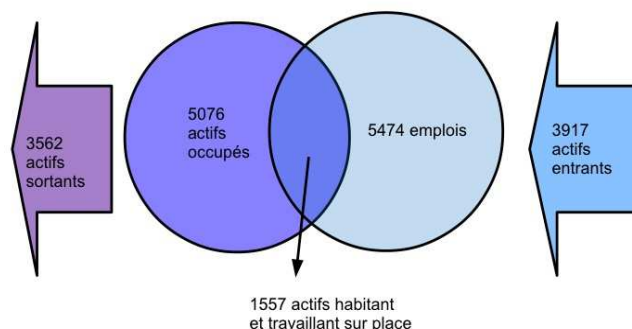
- Le territoire dispose d'industries grandes pourvoyeuses d'emploi : Plasturgie (Faurecia et ITW), Travail des métaux (EJ, CLALMIX), Transport/logistique (Prévôté, Plateforme Celio, EXAPAQ)
- les ZAC d'Amblainville et de Saint-Crépin Ibouvillers sont en plein essor
- En 2013, Méru, avec 4.311 salariés du secteur marchand pour 262 établissements est le plus important pôle d'emploi de la Communauté de Communes des Sablons et du Pays du Thelle Vexin Sablons . La Ville regroupe 4 des plus grands établissements du territoire (Faurecia, Thalès, ITW, Auchan)

#### Faiblesses de l'environnement économique

- Le territoire se désindustrialise depuis une décennie
- Méru pâtit d'une image dévalorisée
- Le développement de la ZAC de la Nouvelle France à Méru est bloqué par un contentieux depuis une dizaine d'années
- Plusieurs friches industrielles à Méru

#### Une dissociation entre l'emploi et la main d'œuvre

##### INADEQUATION EMPLOI-MAIN D'OEUVRE A MERU



Source : RP INSEE 2011

J. LORTHOIS  
Février 2015

# Pilier développement économique et emploi

Sur 9.000 travailleurs occupés qui fréquentent la commune, on observe deux flux croisés :

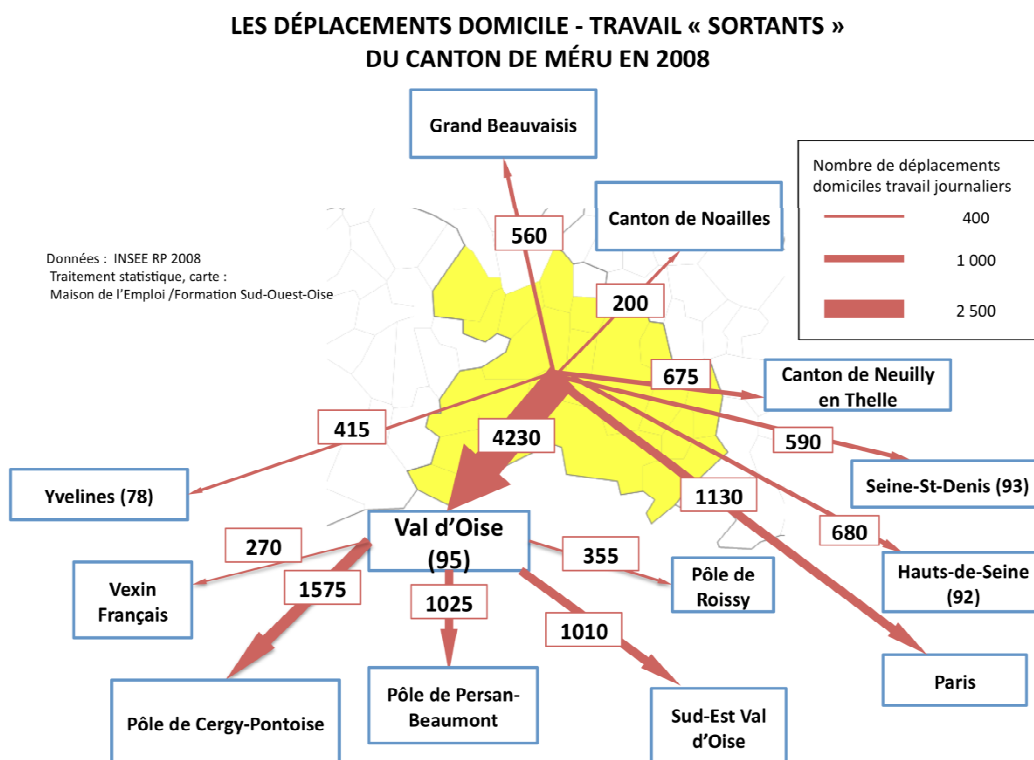
- arrivées d'actifs qui viennent occuper un emploi à Méru
- départs de méruviens qui travaillent à l'extérieur, dont 2.600 en Ile-de-France.

Les deux systèmes main d'œuvre-emploi ne se recoupent que de 17% avec 1.600 méruviens habitant et travaillant sur place.

**Le flux des déplacements domicile-travail est très important et en croissance :** 46,1% des actifs occupés travaillaient en Ile de-France en 2006, 51% en 2011. Et ce sont les ressources humaines les plus qualifiées qui sont les plus mobiles.

Des distances importantes et la prédominance de la voiture :

- 64% des actifs ayant un emploi utilisent un véhicule ;
- 19% les transports en commun.



# Pilier développement économique et emploi

## Le pôle dans son territoire : des liens à intensifier

La ville de Méru est tournée vers l'Île-de-France et les relations internes ville/campagne sont insuffisamment développées :

- Caractère «centrifuge» du pôle de main-d'œuvre et rattachement du pôle de Méru au bassin d'emploi de Cergy-Pontoise ;
- Image négative du quartier de la Nacre auprès des communes rurales
- Utilisation à «sens unique» des emplois, équipements, services, de la ville-centre par le territoire environnant
- Financements d'actions communautaires à renforcer dans les domaines socio-économique et urbains
- Bassin de vie de Méru plus large que le périmètre institutionnel de la C.C. des Sablons notamment au Nord-Est



*L'accueil de la Maison de l'Emploi et de la Formation*

## Des moyens mis en œuvre sur le territoire

Le territoire est doté de la MEFSOO qui englobe la mission Locale pour les 16-25 ans sortis du système scolaire sur les Cantons de Chaumont-en-Vexin, Méru et de Noailles ; d'un Pôle Emploi ; de deux lycées, le Lycée Professionnel Lavoisier et le Lycée d'enseignement général et technologique Condorcet.

Des clauses d'insertion ont été mises en œuvre dans le cadre du PRU : La Charte locale d'insertion a été signée le 30 juillet 2012. Fin décembre 2014, 21 000 heures réalisées, soit 91% de l'objectif atteint : 51 bénéficiaires dont 3 femmes, 75% issus du quartier prioritaire ; 1 CDI conclu.

Des clauses d'insertion ont été étendues par la Ville de Méru à d'autres marchés. La Ville de Méru emploie 65 CUI dont 55% issus du quartier prioritaire et 23 emplois avenir dont 48% issus du quartier prioritaire.

# Pilier développement économique et emploi

Plusieurs associations œuvrent dans le champ de l'insertion par l'économique : Tremplin, Nacre Service, Elan CES, Jad'Insert. A noter aussi le travail protégé (DTS) et l'ESAT des Sablons pour l'insertion des handicapés par l'économique.

Des acteurs de l'aide à la création d'entreprise interviennent localement : CCI Oise, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, BGE Oise.



*Le salon de l'orientation et de la formation*

## Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire

En avril 2014, le Bassin d'Emploi de Méru, regroupe 4.669 Demandeurs d'emploi (DE)

Depuis 1 an, légère progression du nombre de DE de catégorie A, B et C (+ 3,2 %). On retrouve une évolution légèrement inférieure dans le reste de l'Oise (+ 2,7%)

En 3 ans, le nombre de DE a progressé de 22%.

Cette progression touche toutes les catégories de DE, mais plus fortement les cadres, les plus de 50 ans. Le nombre de DE de longue durée a augmenté de 50% depuis 3 ans sur le Bassin d'Emploi de Méru.

Au 31 décembre 2012, Méru était la commune où le nombre de DE était le plus important avec 1.414 DE de *Catégorie ABC*.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 2.383 contre 2.286 DE *toutes catégories*

## Un chômage qui touche tout particulièrement les jeunes et les jeunes femmes.

Le taux de chômage des jeunes 15-24 ans à Méru est très supérieur au taux national (18,7% en 2011 contre 12,8% en France).

Le taux de chômage est plus élevé pour les femmes (20,1%) que pour les hommes (17,5%) contre 13,6% pour les femmes en France et 12,1% pour les hommes en France.

Le taux de chômage des jeunes femmes (15-24 ans) à Méru est de 7,6 points supérieur au taux de chômage des jeunes hommes (15-24 ans) (45,5% contre 37,9%). Il est beaucoup plus élevé qu'en France (28,5% contre 26,8%).

# Pilier développement économique et emploi

## Une population active d'un niveau décalé aux emplois présents sur le territoire

La population active de Méru se positionne dans des catégories modestes : les 2/3 des actifs sont composés d'ouvriers et d'employés (79% à la Nacre et 69% en centre-ville).

Les emplois sont d'un niveau plus élevé : 52,2% correspondent à des postes d'ouvriers et d'employés, 24% à des postes d'employés intermédiaires, 19,4% à des cadres.

## Une pyramide de qualification segmentée

Une forte proportion de population sans diplôme : 30% à Méru, 44% à la Nacre, contre 19% en France et 21,5% dans l'Oise.

Un déficit dans les qualifications de premier niveau (CEP ; BEPC, Brevet des collèges, respectivement de 11 et 5%). Mais une proportion correcte de CAP/BEP, avec 26% contre 24% en France) et une proportion correcte de niveau BAC (14% à Méru, 16% en France).

## Une offre de formation décalée avec les besoins de la main d'œuvre et des entreprises

Un seul CAP, dans le tertiaire (transport/logistique), mais aucun CAP industriel alors que le tissu économique est composé d'un grand nombre d'industries souvent réputées.

Aucune formation dans le BTP alors qu'il y a des besoins dans le territoire. Un seul BTS.

## Un taux d'illettrisme nettement supérieur à la moyenne nationale

**Près de 125 000 Picards âgés de 16 à 65 ans** se trouvent en situation d'illettrisme : ayant été scolarisés en France, ils éprouvent des difficultés à lire ou à comprendre un texte relatif à des situations courantes de leur vie quotidienne ou à transmettre des informations simples.

Le taux d'illettrisme picard, **supérieur de plus de trois points au niveau national**, atteint près de **11 %**.

Cette situation s'explique en partie par un surnombre de personnes de faible niveau scolaire. L'illettrisme diminue avec l'élévation du niveau de formation. La meilleure réussite scolaire des filles tout au long de leurs études fait que les Picardes maîtrisent mieux les fondamentaux de l'écrit que les Picards. **Leur taux d'illettrisme atteint 8 % contre 13 % pour les garçons.**

Les catégories socioprofessionnelles des ouvriers qualifiés ou non qualifiés sont plus particulièrement concernées et celles-ci sont surreprésentées en Picardie.

Les grandes fratries, également plus nombreuses qu'en France, comptent davantage de personnes en situation d'illettrisme.

Confrontés à de graves difficultés face à l'écrit, les Picards ayant été scolarisés en France le sont aussi en numératie ou en compréhension orale. Ce constat conduit à des taux également supérieurs à la moyenne nationale. Ainsi, 19 % de la population régionale est en situation préoccupante face au calcul et 17 % face à l'oral, **soit 5 points de plus qu'en France dans les deux cas.**



# Pilier développement économique et emploi

Il existe bien sûr une forte corrélation entre la maîtrise de l'écrit et le niveau de formation. La proportion d'adultes en situation d'illettrisme diminue quand le niveau scolaire augmente. Un adulte sur trois ayant été scolarisé jusqu'en primaire ne maîtrise pas au moins un des fondamentaux de l'écrit. Ce taux diminue de près des deux tiers pour ceux qui ont étudié dans le secondaire jusqu'à devenir quasiment nul au niveau supérieur.

## Les zones urbaines davantage touchées

En milieu urbain picard, 12 % de personnes connaissent de graves ou fortes difficultés dans les fondamentaux de l'écrit. C'est nettement plus qu'en milieu rural où seulement 9 % des adultes sont confrontés à cette situation. Cette part est encore plus importante dans les ZUS où près d'un cinquième de la population de 16 à 65 ans se trouve en situation d'illettrisme. La proportion plus élevée de population née à l'étranger, donc plus exposée aux problèmes de maîtrise des fondamentaux de l'écrit y est plus élevée. En effet, même lorsque cette population a été scolarisée en France, elle se trouve confrontée à un environnement où d'autres langues que le français sont pratiquées.

En France, les taux d'illettrisme observés dans les zones rurales et urbaines sont beaucoup plus proches (respectivement 8 % et 7 %). Le retard de la Picardie se concentre donc presque exclusivement dans les zones urbaines, qu'il s'agisse de ZUS (+4 points de personnes en de personnes en difficultés préoccupantes) ou non (+ 5 points).

### Un taux d'illettrisme trois points au-dessus de la moyenne nationale

Répartition des Picards selon leur niveau de difficultés face à l'écrit

	PICARDIE	%	FRANCE	%
Population de 16 à 65 ans scolarisée en France	1 160 700		35 936 000	
<b>en situation d'illettrisme</b>	123 400	11	2 592 000	7
<b>en difficultés partielles</b>	73 000	3	1 771 000	5

Source : Insee - enquête IVQ 2011  
Picardie France

## Une concentration de populations précaires sur le quartier prioritaire

La médiane des revenus par Unité de Consommation s'élève à 9.579 euros en 2011 (contre 16.019 euros à Méru, 19.929 euros dans la Communauté de Communes des Sablons, 18.332 euros pour la Région Picardie, 19.218 euros en France)

**Le speed dating organisé par la Mission Locale à la salle Jean Gabin**



# Pilier développement économique et emploi

## I-2 LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES

---

Sont mis en avant :

- la difficulté de trouver des stages pour les jeunes : il faudrait constituer un réseau d'entreprises intégratrices pour accueillir les stagiaires
- la mauvaise image de Méru à l'extérieur, avec un décalage entre la réalité et l'image
- la « discrimination à l'adresse et au nom »
- la nécessité d'adapter les filières de formation initiale à l'emploi local : c'est compliqué actuellement d'avoir une qualification pour le BTP par exemple
- la problématique de locaux pour accueillir des formations, manque de salles mais aussi de plateaux techniques
- la nécessité d'être plus présents en amont dans la formation initiale pour transmettre la culture d'entreprise
- la problématique très importante de la mobilité, véritable enjeu : record de l'Oise en terme de déplacements domicile-travail
- la problématique de l'apprentissage du français, condition de l'insertion professionnelle
- la problématique de la garde d'enfants pour des femmes ayant des horaires professionnels atypiques
- la disparition de services publics dans le quartier prioritaire : les départs de l'inspection académique, de l'ASSEDIC, de l'antenne de la mission locale sont regrettés. Il faudrait réimplanter des services publics dans le quartier, retisser un lien entre le quartier prioritaire et les acteurs économiques.
- nécessité de créer une synergie entre les acteurs, d'animer une culture du réseau
- au sein du quartier, les enjeux de civisme, de cohésion sociale et de sécurité sont essentiels pour que l'activité existante puisse se maintenir : problématique de fonctionnement de la place du 11 novembre notamment
- problématique des friches industrielles dans Méru
- problématique du prix des loyers d'immeubles de propriétaires privés beaucoup trop élevés en centre-ville : conditions de logement souvent indignes

# Pilier développement économique et emploi

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue des groupes de travail, des comités de pilotage avec les services de l'Etat et les partenaires, le conseil municipal a validé le 9 février 2015 les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels repris dans le document signé le 13 février 2015 entre le Préfet de l'Oise et Madame la Maire de la ville de Méru.

Pour le thème **emploi et développement économique** ont été retenus les objectifs opérationnels qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### 1. Favoriser et accompagner la création et la reprise d'entreprises

- ▲ augmenter le nombre d'entreprises

#### **Actions**

- **une priorité** : aménagement d'un équipement type Pôle d'Initiatives Locales (PIL) dans le quartier de la gare, aux abords du quartier prioritaire : lieu d'accueil pour les initiatives économiques, les formations, l'orientation, associant MEF, Mission locale, PIJ (point information jeunesse) et susceptible d'accueillir une antenne du futur service public régional de l'orientation et de l'emploi, permettant ainsi de proposer un guichet unique pour la création d'entreprises, la formation, l'emploi
- mise en place d'une permanence opérée par le service Entrepreneuriat création et reprise d'entreprise de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- création d'un centre de télétravail en lien avec l'amenée du très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes des Sablons (CCS)
- accompagner les créations d'entreprises par les habitants du quartier en mobilisant les dispositifs existants : Nacre, ACCRE et CAPE, Picardie Pass création...

### 2. Transmettre la culture d'entreprise

- ▲ expérimenter des actions pour faire entrer le monde de l'entreprise dans le monde de l'éducation, faire connaître le monde économique aux élèves et aux parents
- ▲ développer les liens entre les lycées, la MEFSOO et l'Epide

#### **Actions**

- soutenir les associations œuvrant dans le domaine

### 3. Améliorer l'employabilité

- ▲ développer les actions de lutte contre l'illettrisme et l'offre d'alphabétisation

#### **Actions**

- mobiliser le dispositif compétences CLES



- soutenir les associations œuvrant dans l'alphabétisation

# Pilier développement économique et emploi

## 4. Permettre l'élévation des niveaux de qualification

- ▲ soutenir les actions de promotion de la VAE

### **Actions**

- mobiliser les actions de VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les habitants du quartier prioritaire

- ▲ faciliter l'accès des habitants à la formation

### **Actions**

- permettre aux organismes de formation retenus par la Région d'utiliser les plateaux techniques du lycée Lavoisier (services à la personne, logistique)
- prévoir l'aménagement de salles de formation dans le Pôle d'Initiatives Locales (PIL)

## 5. Mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins de la main d'œuvre et des entreprises

- ▲ Construire une offre de formation adaptée aux besoins du bassin d'emploi

### **Actions**

- Créer un groupe de travail avec les décideurs (Education Nationale pour la formation initiale, Région), des entreprises, la MEF pour son expertise du territoire et sa connaissance des entreprises etc et construire une offre
- Etudier la possibilité de mettre en place des parcours de formation en relation avec des pôles de formation proches comme Beauvais
- Construire une offre intermédiaire de niveau V et V bis
- adapter les filières de formation initiale professionnelle aux besoins du bassin d'emploi

# Pilier développement économique et emploi

## 6. Améliorer l'emploi des jeunes dans le quartier

- ▲ réduire l'écart entre le taux d'emploi des jeunes du quartier prioritaire et celui des jeunes de la Communauté de Communes des Sablons (actuellement 23,9% contre 34,5%)

### **Actions**

- aménager un Point Information Jeunesse
- sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants du quartier à l'existence d'un Epide à Margny les Compiègne
- mobiliser la mission locale et ses outils au profit des jeunes du quartier : parrainage, garantie jeunes
- mobiliser le pacte pour l'artisanat, les chambres consulaires pour promouvoir les métiers de l'artisanat
- mettre en place un partenariat renforcé entre le Pôle Emploi et la Mission Locale

## 7. Faciliter l'accès à l'alternance

- ▲ augmenter le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation

### **Actions**

- mobiliser la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour mettre en place un réseau d'entreprises intégratrices
- mettre en œuvre des mesures d'information et de promotion de l'apprentissage et de l'alternance dans les établissements du secondaire
- mobiliser les missions locales sur l'alternance
- mobiliser la MEF pour mettre en place un réseau d'entreprises intégratrices

## 8. Soutenir l'insertion par l'activité économique

- ▲ soutenir et développer l'offre d'insertion

### **Actions**

- soutenir les associations œuvrant dans le champ de l'insertion par l'activité économique



# Pilier développement économique et emploi

- ▲ mobiliser les clauses d'insertion en mettant en œuvre un nouveau schéma organisationnel
- ▲ développer de nouvelles solutions en matière de professionnalisation des salariés en insertion

## **Actions**

- mobiliser les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

## **9. Soutenir l'offre de services dans le quartier**

- ▲ maintenir l'offre de services existant dans le quartier

## **Actions**

- mobiliser le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
- augmenter la présence humaine pour améliorer la tranquillité publique aux abords des services, en recrutant des agents de proximité et de prévention

- ▲ réimplanter des services publics dans le quartier

## **10. Faciliter l'accès des femmes à l'emploi**

- ▲ réduire l'écart entre le taux de chômage des femmes du quartier et celui des femmes de la Communauté de Communes des Sablons (actuellement 27,1 contre 12,4)

## **Actions**

- développer des solutions de gardes d'enfants prenant en compte les horaires atypiques de travail
- mobiliser l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI) destinée aux demandeurs d'emploi qui reprennent une activité ou une formation
- étendre à Méru le dispositif "A domicile 60" dans le cadre du soutien, de l'accompagnement et du maintien à domicile
- développer des parcours d'insertion porteurs d'emploi pour les femmes
- faire bénéficier davantage les clauses d'insertion aux femmes
- garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires, des femmes notamment

# Pilier développement économique et emploi

## 11. Faciliter la mobilité

- ▲ développer le covoiturage

### Actions

- aménager une aire de covoiturage

- ▲ expérimenter des dispositifs pour faciliter l'accès au permis de conduire

### Actions

- mettre en place une bourse au permis de conduire type «permis citoyen» et/ou soutenir une autoécole sociale
- mutualiser les mesures d'aide aux permis de conduire

## 12. Lutter contre les discriminations liées au lieu de résidence

- ▲ expérimenter des actions de sensibilisation des entreprises à la lutte contre les discriminations

### Actions

- soutenir les associations œuvrant dans le domaine

## III. INDICATEURS

### ACCES A L'EMPLOI

#### 1) Indicateurs de résultat

- Evolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi sur le territoire intercommunal et sur le quartier prioritaire
- Evolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi parmi les jeunes actifs de moins de 26 ans sur le territoire intercommunal et sur le quartier prioritaire
- Evolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi parmi les femmes sur le territoire intercommunal et sur le quartier prioritaire

Source : Pôle Emploi

#### 2) Indicateurs de moyens

- Nombre de personnes du quartier prioritaire reçues chaque mois pour un entretien par le Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation et la Mission Locale
- Taux de couverture des publics du quartier prioritaire par les différents contrats aidés comparé à celui de la commune et de la Communauté de Communes des Sablons
- Part des jeunes résidant dans le quartier prioritaire dans le total des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale

*Source :*

*Pôle*

*Emploi/*

*Mission*

*locale*

# Pilier développement économique et emploi

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1) Indicateurs de résultat

- Nombre de créateurs d'entreprises issus du territoire intercommunal et du quartier prioritaire

*Source : Chambres consulaires*

- Nombre d'emplois créés à 3 et 5 ans sur le territoire intercommunal et sur le quartier prioritaire

*Source : URSAFF*

- Taux de survie à 3 et 5 ans des entreprises créées sur le territoire du CUCS

*Source : EGEE (Entente Générationnelle pour l'Emploi et les Entreprises)*

### 2) Indicateurs de moyens

- Nombre de demandeurs d'emploi du quartier prioritaire ayant bénéficié de l'ACCRE n-1 et n et évolution annuelle

*Source : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)*

- Nombre de bénéficiaires de l'ACCRE immatriculant leur entreprise dans le quartier prioritaire

*Source : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)*

# **Le schéma organisationnel du pilotage du contrat de ville**

L'organisation proposée et reprise ci-après tient compte d'une part, des moyens humains disponibles pour constituer **l'équipe projet intercommunale** et d'autre part, **de la volumétrie et de l'évaluation des actions** qui seront mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques et objectifs opérationnels du présent contrat de ville.

## **1. Le pilotage politique et le suivi du contrat de ville**

Maître d'ouvrage du contrat ville, le comité de pilotage politique est co-présidé par :

- le Préfet de département ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes des Sablons ou son représentant,
- la Maire de Méru et/ou la Maire-adjointe chargée de la Politique de la Ville, assistées, le cas échéant, par les élus concernés par les thématiques abordées par la Politique de la Ville

Il mobilise les acteurs suivants :

- le Président du Conseil Départemental de l'Oise ou son représentant
- le Président du Conseil Régional ou son représentant
- le Procureur de la République ou son représentant
- le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- le directeur de Pôle Emploi
- le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant
- les Présidents des bailleurs sociaux ou leurs représentants
- les Présidents des chambres consulaires ou leurs représentants
- le directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son représentant
- le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant

### **Le comité de pilotage politique :**

- valide les actions menées dans le cadre du contrat de ville, leurs modalités de financement et leur portage
- valide les évaluations menées, annuellement ou tous les trois ans
- décide des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain et du projet de cohésion sociale
- demande au comité pilotage technique des expertises particulières
- vérifie la cohérence de certains programmes spécifiques (PRE, PRU...).

### **Il se réunit deux fois par an :**

- la première rencontre est consacrée à la prise en compte des difficultés ou des inflexions nécessaires en cours d'année, et au suivi de la programmation financière

- la seconde rencontre est consacrée au bilan de l'année précédente, à l'évaluation de la politique menée et aux inflexions nécessaires à prendre en compte l'année suivante
- le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire.



## **2. Le pilotage technique**

Co-mandaté par le comité de pilotage politique, le comité de pilotage technique est co-animé par le délégué du Préfet, la DDCS et le chef de projet Politique de la Ville et regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage politique.

Il mobilise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

### **Le comité de pilotage technique :**

- prépare les décisions et les réunions du comité de pilotage politique
- veille au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires
- analyse les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et propose des évolutions
- suit la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier
- suit la mise en œuvre des différents dispositifs existants (PEL, PRE, CLSPD...)
- avertit le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés
- rencontre annuellement les porteurs d'actions et les acteurs de terrain, travaille et échange avec eux des résultats, des évaluations.

### **Le comité de pilotage technique se réunit en plénière deux fois par an :**

- La première rencontre est consacrée au suivi d'étape de la mise en œuvre du contrat et à la proposition de résolution des problèmes rencontrés en cours d'année
- La seconde rencontre est consacrée au bilan de l'année précédente et à l'évaluation des actions menées
- Le comité organise des rencontres supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, le comité de pilotage technique est chargé de l'organisation de réunions thématiques avec d'autres participants (porteurs de projets, experts extérieurs, chargés de projets «Politique de la Ville» dans d'autres collectivités).

## **3. Les groupes de travail**

Les groupes de travail sont organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville :

- cohésion sociale,
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement économique et emploi

et un quatrième pilier en devenir «Valeurs de la République et citoyenneté»

Ils intègrent les trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations.

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Compte tenu de l'importance des champs concernant le **pilier cohésion sociale**, quatre groupes sont mis en place :

1. éducation
2. accès à la culture, au sport au numérique - citoyenneté
3. santé
4. accès au droit et prévention de la délinquance

**Six groupes au total sont donc constitués.** Un organigramme fonctionnel est joint en **annexe 8**.

Chaque groupe de travail est co-animé par le délégué du Préfet, le chef de projet politique de la Ville, un référent technicien, l'élue chargée de la politique de la ville assistée par les élus concernés par les thématiques.

Il regroupe tous les acteurs du domaine de la thématique concernée (selon les groupes : services de l'État, opérateurs publics, bailleurs, collectivités territoriales, associations, etc..) ainsi que les membres du conseil citoyen.

Les groupes de travail sont impliqués dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville et sont notamment chargés :

- de faire remonter les informations concernant la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville auprès du comité technique
- d'être force de propositions pour faire évoluer la programmation annuelle.

**Il se réunit une à deux fois par an et chaque fois que cela est nécessaire.**

#### **4. L'appel à projet**

A partir du diagnostic partagé sur le territoire, des appels à projets précis seront lancés chaque année à l'automne.

Il présentera les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du Contrat de Ville, les conditions de financement et les indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer l'action.

#### **5. L'évaluation**

Le Contrat de Ville fera l'objet d'une évaluation concernant les actions financées entre 2015 et 2017.

Cette démarche permettra de vérifier l'impact des actions sur le territoire portant à la fois sur les modalités de mise en œuvre et sur les résultats obtenus et de reconduire le projet de territoire

pour la période 2018-2020 en prenant en compte les orientations et préconisations définies par l'évaluation.

# **La contribution des partenaires au contrat de Ville de la commune de Méru et de la Communauté de Communes des Sablons**

Nota bene : A la date de signature du présent contrat de ville Méru/Communauté de Communes des Sablons, il n'est pas possible de prévoir d'engagement financier précis de la part d'aucun partenaire ; il n'en demeure pas moins important que les signataires s'engagent sur la portée des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels ainsi déclinés.

# L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Ville de Méru et la Communauté de Communes des Sablons.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

# L'intervention de la Région Picardie

La mobilisation et la convergence des politiques publiques des collectivités territoriales

Sur la période 2014-2015 à 2020 qui va être couverte par le Contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux, peuvent être mobilisés.

En Picardie, peuvent être notamment cités :

- **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020**
- **Le programme opérationnel européen 2014-2020** qui prévoit la mobilisation des fonds FEDER-FSE à hauteur minimum de 10%, qui pour la Région Picardie seront affectés dans le cadre du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) dont bénéficie l'agglomération. De plus, des mesures guichets sont également envisageables.
- **Les politiques régionales** : La Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville, dans le cadre des 3 priorités régionales en lien avec :
  - ▲ **La Réussite éducative** : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie
  - ▲ **L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi** : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat le commerce et les services
  - ▲ **L'aménagement urbain intégré** : favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et lien agglomération et centralité

La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire 2014-2020 décline au travers du Contrat Territorial d'objectifs du Pays Thelle Vexin Sablons, les schémas régionaux et enjeux locaux. A ce titre elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.



# L'intervention de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise

Pour les Piliers Cohésion sociale,-Education, développement économique et emploi

Présentation Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise

La CCI de l'Oise est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, administré par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs commerçants, industriels et prestataires de service du département de l'Oise. En 2015, 20.362 chefs d'entreprise représentent leurs pairs au sein de la CCI de l'Oise.

Elle représente les entreprises auprès des collectivités locales et défend leurs intérêts généraux afin qu'elles se développent et prospèrent de la meilleure façon qui soit au sein du territoire isarien.

La loi lui assigne 4 types de missions :

- **Consultatives**
  - représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie de l'Oise,
- **Formation**
  - formation initiale, formation continue, apprentissage dans le département de l'Oise, ainsi qu'une mission d'accompagnement des porteurs d'idées ou de projets en création et reprise d'entreprises et de développement de l'entrepreneuriat.
- **Appui aux entreprises**
  - information et appui actif auprès des entreprises de l'Oise,
- **Appui au territoire**
  - développement local et gestion d'équipements pour les entreprises de l'Oise.

Attentive aux mutations de son territoire économique et aux besoins des entreprises, elle élargie en permanence son éventail de prestations et services, dans le cadre de ses actions afin notamment de susciter des projets, renforcer la pérennité des entreprises existantes, favoriser et faciliter l'entrepreneuriat et la création-reprise d'entreprise. La CCI est pleinement engagée dans le contrat de la Ville de Méru et de la Communauté de Communes des Sablons ; elle saura déployer spécifiquement son dispositif départemental à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales pour le contrat de Ville.

### **Programme proposé : Sensibilisation de 150 étudiants par an (5X30)**

#### **1. Volet sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat la création et la reprise d'entreprise à associer à l'objectif opérationnel 4 - Eduquer à l'orientation du pilier Cohésion Sociale - Education**

Mise en place de permanences locales délocalisées en établissements scolaires :

Objectif Semer la graine de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. La CCI déploie un programme de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat à l'aide de différents outils pédagogiques adaptés à un public de collégiens, lycéens, apprentis, écoles de commerce ou d'ingénieurs.

### **Programme proposé : Sensibilisation de 200 porteurs de projet en création reprise d'entreprise 25 ateliers /an (participation 8PPX25)**

#### **2. Volet entrepreneuriat, création et reprise d'entreprise tous publics à associer à l'objectif opérationnel 1 - Favoriser et accompagner la création et la reprise d'entreprises**

- a. Mise en place d'une permanence locale dans les locaux de la commune.

Objectif Assurer un atelier mensuel d'éveil à l'entrepreneuriat « Etes-vous prêt à entreprendre » et prendre en charge tous les porteurs d'idées ou de projet à l'issue de cet atelier collectif.

### **Programme proposé : Accompagnement de 100 porteurs de projet en création et reprise d'entreprise. Permanence 25J/An (4PP/jour)**

- b. Mise en place d'une permanence locale dans les locaux de la commune à associer à l'objectif opérationnel 2 - Transmettre la culture d'entreprise

Objectif Assurer des rendez-vous individuels pour les porteurs de projet en création et reprise afin de valider une adéquation homme/projet et aider le créateur à analyser son projet et à tester sa réelle envie d'entreprendre par la réalisation d'un test et d'un bilan entrepreneurial.

#### **3. Volet post création ou reprise d'entreprise**

Mise en place d'une permanence locale dans les locaux de la commune à associer à l'objectif opérationnel 1 - Favoriser et accompagner la création et la reprise d'entreprises.

Objectif Assurer un suivi post création ou reprise à destination des chefs d'entreprise afin d'assurer l'assistance au développement des activités ou de traiter les éventuelles difficultés.

**Le budget dédié pour la mise en œuvre de ce programme entrepreneurial opéré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise est de 21.000€**

# L'intervention de Pôle Emploi

**En complément de la délivrance de son offre de services, Pôle emploi :**

- pourra animer des ateliers ponctuels à thème (Curriculum Vitae, Service à Distance,...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires
- informera, sur demande, les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr
- participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales

# CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION 2015-2020

Fait à Méru, le 2 juillet 2015



Le Préfet de l'Oise  
Délégué territorial de l'agence nationale  
pour la rénovation urbaine (ANRU)

Délégué départemental de l'agence  
nationale pour la cohésion sociale et  
l'égalité des chances (l'Acisé)

**Emmanuel Berthier**



Le Président du Conseil  
régional de Picardie

**Claude Gewerc**

Le recteur de l'Académie d'Amiens  
chancelier des Universités

**Valérie Cabuil**



Pour le Président de la communauté de  
communes des sablons  
Le vice-président chargé des transports

**Denis Vanhoutte**  
Maire de Esches



Le Président du Conseil  
départemental de l'Oise

**Edouard Courtial**  
*Député*



Le directeur général de l'Agence  
Régionale de Santé de Picardie

**Christian Dubosq**



La Maire de Méru

**Nathalie Ravier**

Le Procureur de la République

**Jean-Philippe Vicentini**



Le Président de la Chambre de  
Commerce et de l'Industrie de l'Oise

**Philippe Enjolras**



Le Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Le Président de la Chambre d'Agriculture

La directrice territoriale  
de Pôle Emploi de l'Oise

**Zéphyrin Legendre**

**Jean-Luc Poulain**

**Dominique Ferrari**



Le directeur de la Maison de l'Emploi et  
de la Formation  
Directeur de la Mission Locale  
de Méru

Le directeur régional par interim de la  
Caisse des Dépôts et consignations

Le directeur de la Caisse d'allocations  
Familiales de l'Oise

**Eddie Beaubrun**

**Jean-Claude Daverdin**

**Armelle Pastouret**



Le directeur de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie

Le Directeur de l'EPIDE

Le Directeur Général de l'OPAC de l'Oise

**Jean-André Azam**

**Bernard Belin**

**Vincent Peronnaud**



Le directeur général d'OSICA

Pour le Président du Directoire de

Pour la directrice générale de la



Picardie Habitat  
Le Directeur de la Gestion Locative

SA HLM du Beauvaisis  
La Responsable du patrimoine et de la  
clientèle

**Jean-Alain Steinfeld**

**Olivier Zambetti**

**Lorraine de Sainte Marie**



Le directeur général de la SA HLM  
de l'Oise



Pour le foyer COALLIA de Méru  
Le directeur Unité Territoriale de l'Oise

**Eric Martin**

**Eric Nicaise**